

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 61<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 15 Juin 1977.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER

### I. — Questions au Gouvernement (p. 3794).

M. Plantier, le président.

CONSTRUCTION D'H. L. M. INDIVIDUELLES DANS LES PETITES COMMUNES RURALES (p. 3794).

MM. Bégault, Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé du logement.

INDEMNISATION DES RAPATRIÉS (p. 3794).

MM. Mario Bénard, Ligoit, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LES AUTOROUTES (p. 3795).

MM. Delaneau, Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

AIDE A L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'ÉLECTRONIQUE (p. 3795).

MM. Valenet, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

SITUATION DU PERSONNEL DU C. H. R. DE BREST (p. 3796).

MM. de Bennetot, Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale.

SITUATION DES PERSONNELS DE RADIO ET TÉLÉVISION RÉGIONALES (p. 3796).

MM. Mayoud, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

RESTRUCTURATION DU SECTEUR PUBLIC DES ENGRAIS (p. 3797).

MM. Muller, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

SITUATION A L'ENTREPRISE FURNON (p. 3797).

MM. Millet, Beulliac, ministre du travail.

OFFICE PUBLIC D'H. L. M. DE LA RÉGION PARISIENNE (p. 3798).

MM. Canacos, Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé du logement.

ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES ÉTRANGERS (p. 3799).

MM. L'Huillier, Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.

CHANGEMENTS DE MANUELS SCOLAIRES (p. 3799).

MM. Gau, Haby, ministre de l'éducation.

PERMISSIONS AGRICOLES (p. 3800).

MM. Poullissou, Bourges, ministre de la défense.

LABORATOIRES DE SERQUIGNY (p. 3800).

MM. Claude Michel, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

ENSEIGNEMENT DES ÉTRANGERS (p. 3800).

M. Legendre.

Suspension et reprise de la séance (p. 3800).

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

2. — Accord international de 1975 sur l'étain. — Vote sans débat d'un projet de loi (p. 3800).

Article unique (p. 3801).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

3. — Accord international sur le cacao. — Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 3801).

Article unique (p. 3801).

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

4. — Convention relative à l'aviation civile internationale. — Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 3801).

Article unique (p. 3801).

Adoption de l'article unique du projet de loi.

5. — Rappel au règlement (p. 3801).

M. Plantier.

6. — Election des représentants à l'Assemblée des communautés européennes au suffrage universel direct. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3801).

Discussion générale (suite) :

MM. Seiflinger,  
Ansart,  
Chirac,  
Jean-Pierre Cot,  
Chinaud,  
Bouvard,  
Maurice Faure.

Renvol de la suite de la discussion.

7. — Ordre du jour (p. 3816).

PRÉSIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

M. Maurice Plantier. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Plantier, il n'y a pas de rappel au règlement lors des questions au Gouvernement.

#### CONSTRUCTION D'H. L. M. INDIVIDUELLES DANS LES PETITES COMMUNES RURALES

M. le président. La parole est à M. Bégault.

M. Jean Bégault. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

Le Gouvernement, par des décisions successives, a montré son souci de maintenir et de développer la vie dans le milieu rural. Reste pourtant le problème de la construction d'habitations H. L. M. individuelles dans les petites communes rurales. En effet, les collectivités locales ne peuvent financer ces opérations — achat de terrain et viabilité — le prix de revient de telles dépenses n'ayant aucune mesure avec le prix de rétrocession aux offices départementaux d'H. L. M. La perte par construction s'élève en moyenne à 10 000 francs, soit un million d'anciens francs. Cette participation est hors de proportion pour les petites communes.

Le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux a alerté à plusieurs reprises le Gouvernement sur ce problème très grave dont dépend l'avenir de nos communes.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si vous envisagez prochainement des mesures appropriées pour faciliter ces réalisations ? L'ensemble des maires ruraux de France attend anxieusement votre réponse. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé du logement.

M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le problème que vous soulevez ne nous a pas échappé. Je rappellerai les mesures qui ont été prises pour favoriser la réalisation des petites H. L. M. locatives individuelles.

Nous avons majoré de 10 p. 100 le prix plafond bâtiment pour les logements individuels.

M. Parfait Jans. Ce n'est pas assez !

M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat. Nous avons majoré de 10 p. 100 le prix plafond bâtiment pour les opérations de deux à vingt logements ; mais — et vous avez raison — le problème des charges foncières est le plus important.

Nous venons d'aligner la charge foncière des H. L. M. locatives individuelles sur celle des H. L. M. en accession à la propriété ; cela correspond à une augmentation de la moitié au moins, ce qui porte à 28 000 francs la charge foncière d'un logement individuel de 95 mètres carrés.

Il y a là, monsieur le député, un progrès qui devrait encourager la réalisation de H. L. M. en logements individuels. J'ajoute que les logements individuels représentent aujourd'hui plus de 20 p. 100 de la construction d'H. L. M. locatives, ce que l'on ignore et qui prouve que ce mouvement est déjà largement amorcé.

M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire réfléchit, d'autre part, à la possibilité d'encourager les lotissements communaux sur lesquels peuvent être implantées les H. L. M. locatives individuelles.

Enfin, dans le souci d'aider les communes rurales, nous venons de simplifier la procédure d'acquisition-réhabilitation des immeubles anciens par les organismes d'H. L. M., ce qui signifie que, dans de petites communes rurales où des bâtiments sont désaffectés, les organismes d'H. L. M. pourront intervenir beaucoup plus facilement, afin de réaliser, par exemple, de petits logements pour les personnes âgées.

Nous devons poursuivre dans cette voie, car la question que vous avez évoquée est récurrente et mérite incontestablement un effort accru des pouvoirs publics. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### INDEMNISATION DES RAPATRIÉS

M. le président. La parole est à M. Mario Bénard.

M. Mario Bénard. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés.

Le 12 juin dernier, M. Dominati déclarait à Gaillac, parlant des problèmes concernant nos compatriotes rapatriés : « Le temps des enquêtes est désormais révolu, s'ouvre maintenant le temps des décisions ».

Compte tenu du fait que diverses propositions de loi concernant nos compatriotes rapatriés et portant sur la modification ou le remplacement de la loi du 15 juillet 1970 ont été déposées par divers groupes de l'Assemblée, le Gouvernement acceptera-t-il que soit inscrite à l'ordre du jour prioritaire de la présente session du Parlement l'une ou l'autre de ces propositions ? Ou bien déposera-t-il lui-même un projet de loi au cours de cette même session de printemps ? A défaut, dans quels délais et de quelle façon envisage-t-il de saisir le Parlement de ce problème, afin d'aboutir aux décisions qui sont depuis trop longtemps attendues ?

J'ajoute que, s'agissant non point d'indemnisation mais de réinstallation, M. Dominati a déclaré le 10 juin dernier devant le Sénat qu'il publierait bientôt un décret relatif à ce sujet. Comment le Gouvernement peut-il espérer, par la voie réglementaire, modifier les dispositions actuelles qui ont un caractère législatif puisqu'elles tournent toutes autour des dispositions de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 ? S'en tenir au domaine réglementaire, c'est peut-être une façon d'esquiver un débat public ; ce n'est sûrement pas le moyen d'aboutir à une solution.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, M. Dominati, étant actuellement absent, m'a chargé de vous répondre.

Je ne puis vous suivre complètement lorsque vous prétendez que les solutions apportées aux problèmes du monde des rapatriés sont simplement partielles. Mais le Gouvernement partage votre avis pour convenir que les difficultés de nos compatriotes rapatriés d'outre-mer s'articulent autour de deux préoccupations : l'indemnisation et l'endettement.

Le Gouvernement se doit de dire qu'un effort important a été réalisé dans ces deux secteurs. La loi de 1970 sur l'indemnisation a été, en effet, considérablement améliorée en 1974, conformément aux engagements pris par M. le Président de la République.

Je rappelle à cet égard que, cette année, 1 160 millions de francs ont été affectés à l'indemnisation et que, depuis trois ans, un relèvement substantiel du montant des indemnités a permis de porter ces dernières à un montant maximum de 262 000 francs pour un ménage.

Parallèlement, la liquidation des dossiers a été accélérée puisque près de mille personnes travaillent à l'agence chargée de l'indemnisation. Nous avons aujourd'hui réglé la quasi-totalité des affaires concernant les personnes de plus de soixante-cinq ans et tous les dossiers auront été liquidés en 1981, conformément à l'engagement du chef de l'Etat.

L'endettement des rapatriés non salariés, notamment des agriculteurs, constitue la préoccupation fondamentale du Gouvernement. Rappelons, en effet, que plus de 4 milliards de francs leur ont déjà été accordés pour permettre leur réinstallation en métropole. Là aussi, l'effort du Gouvernement est substantiel puisqu'un moratoire dispense les rapatriés de rembourser leurs prêts de réinstallation jusqu'à la liquidation de leurs indemnités. L'Etat prend ainsi à sa charge chaque année 150 millions de francs.

Le Gouvernement prépare actuellement un décret qui permettra à des commissions, où siègeront à égalité représentants des administrations et représentants d'associations de rapatriés, d'aménager très substantiellement les prêts avec moratoire puisqu'on pourra, le cas échéant, aller jusqu'à l'effacement complet.

Ce rappel, monsieur le député, me semblait nécessaire pour faire ressortir l'importance de l'effort déjà accompli. Certes, cet effort n'est pas suffisant et la communauté des rapatriés demande la transformation de la contribution nationale votée en 1970 en une véritable loi d'indemnisation. A ce sujet, le Gouvernement a engagé depuis trois mois une réflexion d'ensemble.

Celle-ci doit être conduite en étroit contact avec les milieux rapatriés — d'où l'absence aujourd'hui de M. Dominati, qui se trouve à Arles pour approfondir la concertation avec les associations de rapatriés. Elle n'est pas encore arrivée à son terme. Dans ces conditions, vous comprendrez — j'en suis certain — qu'il ne soit pas possible, compte tenu des règles de la gestion gouvernementale, d'en présenter aujourd'hui les grandes lignes. Mais je puis vous assurer que le Gouvernement partage tout à fait vos préoccupations et que le souci de justice qui inspire votre question me semble coïncider parfaitement avec les projets gouvernementaux.

#### VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LES AUTOROUTES

**M. le président.** La parole est à M. Delaneau.

**M. Jean Delaneau.** Monsieur le Premier ministre, un projet de décret en cours d'élaboration par vos services, pour réglementer la vente de boissons alcoolisées sur les autoroutes et leurs dépendances stipulera, en son article 3, que « la vente des boissons à emporter est limitée aux boissons sans alcool ».

Sans doute est-il nécessaire, dans le but de prévenir les accidents de la route, de limiter de façon très stricte la consommation de boissons alcoolisées par les conducteurs.

Mais cette mesure risque de compromettre gravement l'activité des sociétés de promotion de produits régionaux, qui ont été créées avec la participation financière des chambres consulaires du commerce et de l'agriculture, ou de collectivités locales, qui cherchent à faire connaître, grâce à la « vitrine » des aires de services des autoroutes, des produits de qualité, représentés essentiellement dans certaines régions par les vins d'appellation. Il ne semble pas, en effet, que les acheteurs de ces vins les destinent à la consommation immédiate au bord de la route; ils se proposent de les consommer plus tard, pour se souvenir de leur voyage.

Représentant, pour ma part, la région de Vouvray, je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, comme l'ont déjà fait par lettre mes collègues Mayoud pour le beaujolais et Voisin pour les vins de Touraine, si vous pouvez prévoir, à l'article 3 de ce décret, une dérogation pour les produits régionaux présentés par les sociétés régionales de promotion dans les aires de services implantées à proximité des régions de production. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

**M. Jean-Pierre Fourcade,** ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Je tiens à rassurer M. Delaneau.

Actuellement, les dispositions incluses dans les cahiers des charges des autoroutes prévoient, d'une part, l'interdiction de consommer sur place, au bord des autoroutes, des boissons titrant plus de dix-huit degrés d'alcool, lorsqu'elles n'accompagnent pas un repas et, d'autre part, l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées à emporter, sauf dans des stands de produits régionaux. Telles sont les dispositions qui régissent la plupart des sociétés d'autoroutes.

Au début de la présente année, il a été envisagé de prendre un décret permettant de codifier l'ensemble des dispositions en vigueur, notamment dans le cadre du plan de développement des autoroutes que le Gouvernement a adopté ce matin; mais le Conseil d'Etat a fait observer qu'il n'était pas possible d'établir à la fois une interdiction de vente et une dérogation en faveur des produits d'origine locale. C'est pourquoi, ne voulant pas me lancer dans des conflits juridiques complexes, je laisserai les choses en l'état. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. André-Georges Voisin.** La sagesse gagne le Gouvernement !

#### AIDE A L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'ÉLECTRONIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Valenet.

**M. Raymond Valenet.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

L'une des préoccupations du Gouvernement concerne l'équilibre de la balance des paiements. Parmi les secteurs dont les importations excèdent largement les exportations, figure l'industrie de l'électronique. C'est ainsi que les importations de magnétophones à cassette ont représenté en 1976 100 p. 100 de la consommation intérieure, les postes de radio 88,47 p. 100, les électrophones 74,69 p. 100 et les chaînes Hi-Fi 80 p. 100.

L'un des secteurs qui présentent une situation meilleure est celui de l'auto-radio. Dans ce domaine, la fabrication française a atteint, en 1976, plus de deux millions d'unités, dont près de la moitié a été exportée.

Or, dans ce secteur, le troisième producteur français semble connaître des difficultés très sérieuses qui ont conduit les dirigeants de l'entreprise à envisager un dépôt de bilan.

Cette décision conduirait à la mise en chômage pour raison économique d'environ 500 personnes et, en conséquence, le paiement d'indemnités à 90 p. 100 pendant un an, ce qui représente près de quatorze millions de francs.

Ne serait-il pas préférable pour la situation de l'emploi — et donc pour la dignité des travailleurs — mais aussi pour la balance des paiements de la France de consacrer cette somme à l'aide aux entreprises en difficulté ?

On sait que 92 p. 100 des chaînes Hi-Fi sont importées, dont 52 p. 100 du Japon. Or ce sont des produits chers, qui pèsent lourd dans la balance des paiements. Il convient donc d'encourager et d'aider les entreprises afin d'éviter la disparition totale de la France sur le marché de l'électronique. Il faut rappeler que, depuis 1974, neuf entreprises de ce secteur ont disparu. Une dixième est aujourd'hui au bord du gouffre.

Monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement pour venir en aide à l'industrie française de l'électronique de radio-télévision ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

**M. René Monory,** ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir posé à nouveau cette question, qui n'avait pu être appelée la semaine dernière, car elle me donne l'occasion de faire partiellement le point sur les mesures que le Gouvernement a récemment prises concernant le secteur de l'électronique. J'ose espérer que ma réponse vous rassurera, au moins en partie.

Vous savez que l'on distingue, dans ce secteur, l'électronique destinée au grand public et l'électronique professionnelle. Si, au regard de notre balance commerciale, cette dernière nous donne tout à fait satisfaction, l'électronique destinée au grand public pose quelques problèmes, si bien qu'un certain nombre de petites entreprises ont dû fermer leurs portes malgré l'effort qui a été consenti par les autres.

En 1976, la production nationale a atteint près de quatre milliards de francs, en progression de 20 p. 100 par rapport à l'année 1975.

Cependant, la croissance de la production n'a pas suffi à suivre l'évolution très rapide du marché : la consommation a augmenté de 30 p. 100 entraînant malheureusement un recours à l'importation.

Dans le cadre du programme de recherches de l'électronique professionnelle, nous avons en quelque sorte lié notre action auprès des fabricants de ce secteur avec celle que nous menons auprès des industriels de l'électronique destinée au grand public. Dans ce domaine, nos réseaux commerciaux sont insuffisants et c'est la raison pour laquelle nous sommes attaqués par la concurrence internationale sans toujours avoir les moyens de nous défendre. Toutefois, il convient de rappeler que notre industrie nationale bénéficie d'un contingentement des importations en provenance de certains pays et en particulier du Sud-Est asiatique. Cette protection doit donner le temps à nos entreprises de prendre une autre dimension.

Enfin, dans un autre domaine de l'industrie électronique, celui de la haute fidélité, dont le marché nous échappe pratiquement, nous mettons au point des contrats de croissance qui devraient assurer à notre industrie nationale une place non négligeable sur le marché.

Nous souhaitons vivement que le problème soit traité à l'échelon des entreprises pour qu'elles puissent s'équiper, en particulier sur le plan commercial, et répondre ainsi aux désirs des pouvoirs publics.

Je peux vous assurer qu'un contrôle très sévère sera mis en place par mon département ministériel. Je suis d'ailleurs en contact avec les petites entreprises d'électronique destinée au grand public qui sont sur le point de disparaître pour envisager avec elles les contrats de croissance qui seraient de nature à leur permettre de retrouver leur place.

En ce qui concerne le secteur des circuits intégrés, le Gouvernement a accordé, sous forme de contrats de croissance signés avec certaines sociétés, une avance de 600 millions de francs sur cinq ans. Comparée à l'effort des Japonais, qui s'élève à un milliard pour la même période, cette aide est importante. Elle devrait nous assurer, dans une certaine mesure, notre autonomie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

#### SITUATION DU PERSONNEL DU C. H. R. DE BREST

**M. le président.** La parole est à M. de Bennetot.

**M. Michel de Bennetot.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale et concerne les problèmes qui se posent actuellement au centre hospitalier régional Morvan à Brest.

L'inspection générale des affaires sociales a enquêté, il y a quelques semaines, dans cet hôpital. La mission qui y a été envoyée a mis en évidence la nécessité d'améliorer les conditions de travail dans certains services. Envisagez-vous de donner prochainement une suite favorable aux demandes de création d'emplois qui ont été formulées ?

Par ailleurs, depuis le 3 mai, une grève paralyse le service d'électro-radiologie de cet hôpital. Les revendications portent sur les congés supplémentaires, d'une part, et sur l'attribution de primes, d'autre part.

En ce qui concerne l'attribution de quinze jours de congés supplémentaires à certains personnels, une mission d'experts du service central pour la protection des rayonnements ionisants, le S. C. P. R. I., pourrait-elle se rendre à Brest pour vérifier la réalité des irradiations auxquelles seraient exposés ces personnels ?

Quant aux primes, dans la mesure où elles sont accordées sous une forme directe ou indirecte par certains hôpitaux, comment comptez-vous harmoniser la situation de ces personnels sur la base d'une réglementation qui soit à la fois équitable et applicable à tous ? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale.

**M. René Lenoir, secrétaire d'Etat.** En ce qui concerne la grève qui affecte actuellement le service de radiologie du C. H. R. de Brest, j'ai décidé l'envoi dans les tout prochains

jours d'experts du S. C. P. R. I. pour étudier les conditions dans lesquelles fonctionne ce service et voir si réellement les conditions de travail ne sont pas conformes à ce qu'elles doivent être.

Mais l'attribution des primes correspond à des critères bien précis sur lesquels je n'envisage pas de revenir et qui doivent être appliqués d'une manière stricte dans tous les établissements.

Pour ce qui est de l'important problème de création de postes au C. H. R. de Brest, j'ai effectivement demandé à l'inspection générale des affaires sociales d'envoyer une mission pour examiner les conditions dans lesquelles une telle augmentation pourrait être envisagée, à la suite de la décision de la commission de rationalisation de limiter le nombre de ces créations à trente agents pour l'exercice 1977.

L'inspection vient de remettre son rapport, après une étude très approfondie du fonctionnement de l'établissement et un examen systématique, service par service, des effectifs du personnel, des besoins exprimés par le C. H. R. et des besoins réels tels que la mission a cru devoir les retenir.

J'envisage dans les tout prochains jours d'autoriser la création d'un certain nombre de postes tant pour les services de soins des services actifs que pour les services de long séjour, l'administration et les services généraux. Le recrutement du personnel correspondant devra cependant être effectué selon un calendrier que j'arrêterai en même temps que le nombre définitif de postes. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

#### SITUATION DES PERSONNELS DE RADIO ET TÉLÉVISION RÉGIONALES

**M. le président.** La parole est à M. Mayoud.

**M. Alain Mayoud.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le Gouvernement s'apprête, semble-t-il, à adapter enfin le monopole de diffusion des ondes pour mieux garantir le pluralisme nécessaire et répondre en même temps aux aspirations à l'information et à la communication de nos compatriotes.

Le Parlement a attribué à la radio et à la télévision régionales une mission spécifique d'animation. Mais cette mission — confiée à FR 3 — semble victime de ce que je qualifierai d'un lent pourrissement si bien que de nombreux centres régionaux ne parviennent pas à remplir leurs objectifs de programmes. Plus grave encore — et c'est l'objet de ma question — des conflits de personnel opposent depuis le mois de mars les producteurs et animateurs de radio à la direction, notamment dans la région Rhône-Alpes, où certains producteurs avaient réussi à améliorer considérablement la qualité des émissions.

Est-il admissible de proposer à ce personnel qualifié des contrats non renouvelables par tacite reconduction, pouvant cesser sans préavis ni indemnité ?

Par ailleurs, l'innovation dans les programmes et la recherche du dialogue sont éliminées au profit d'émissions d'ambiance de très faible intérêt, il faut bien le reconnaître. Ces centres régionaux font l'objet de pressions divergentes qui, dans la région lyonnaise, vont jusqu'à l'occupation des locaux, notamment par la C. G. T. *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

L'avenir des radios et de la télévision régionales repose, nous semble-t-il, sur la confiance dans son personnel, sur l'esprit de service public, et non sur l'arbitraire. Nos régions ont grand besoin de ce service public. C'est pourquoi je souhaiterais obtenir une réponse à propos de ce grave problème. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat.** Votre question évoque la situation des animateurs de radio régionale, et plus particulièrement celle que connaissent certains personnels de la station de Lyon.

Ces personnels sont effectivement rémunérés par des cachets normalement proportionnels aux émissions dont ils assument la charge.

En raison de la régularité de leur concours à FR 3, de nombreux producteurs-animateurs reçoivent en réalité des cachets dont le montant est forfaitisé mensuellement.

Cette situation est anormale car il est de l'intérêt des sociétés de radio et de télévision d'éviter de recruter de façon permanente les producteurs, comme c'est actuellement le cas, ceci afin de favoriser l'indispensable concurrence et la nécessaire évolution des programmes.

La régularisation de la situation juridique de ces collaborateurs a donc été entreprise, notamment à Lyon. Il leur a été proposé des lettres d'engagement honorant, de semaine en semaine, leur collaboration occasionnelle. Cette modification est à l'origine du conflit auquel vous avez fait allusion.

Le règlement de ce problème a donné lieu à une première réunion de la direction de FR 3 et des organisations syndicales. Les négociations se poursuivent pour préciser les modalités juridiques de l'engagement de certaines catégories de producteurs, d'animateurs et de collaborateurs artistiques.

Il a d'ores et déjà été convenu avec les organisations syndicales que l'octroi de certains avantages — qui ne figureront pas dans la loi votée par le Parlement — était la contrepartie de la reconnaissance de la précarité d'emploi des personnels concernés, imposée à la société par l'exercice de ses responsabilités en matière de composition du programme, par les exigences du renouvellement de la création, surtout, et davantage encore par le principe d'égalité d'accès à l'antenne dans un service public.

Ce sont ces exigences que vous avez soulignées avec vigueur dans votre question.

#### RESTRUCTURATION DU SECTEUR PUBLIC DES ENGRAIS

**M. le président.** La parole est à M. Muller.

**M. Emile Muller.** Monsieur le Premier ministre, je voudrais vous faire part de l'inquiétude profonde provoquée dans le sud de l'Alsace par le plan de restructuration du secteur public des engrais qui intéresse l'Entreprise minière et chimique et les Charbonnages de France-Chimie.

Comme vous le savez, la région mulhousienne emploie près de la moitié du personnel de l'E. M. C. dans les diverses activités industrielles et tertiaires issues de l'exploitation du bassin potassique. Or ce plan de restructuration fait peser de lourdes menaces sur certaines filiales de l'E. M. C., et en particulier sur la Société commerciale des potasses et de l'azote à qui échappera la plus grosse partie de son activité actuelle, à savoir la commercialisation des engrais ternaires et binaires.

Cette opération intervient dans un contexte économique et social difficile, la population étant extrêmement sensibilisée aux problèmes de l'emploi à la suite d'affaires récentes qui, vous ne l'ignorez pas, font grand bruit.

Mais elle intervient aussi au moment où les organismes socio-économiques mulhousiens ont décidé de mettre en œuvre des moyens importants en faveur du développement des activités tertiaires, politique approuvée par la D. A. T. A. R.

Enfin, elle fait suite à une série de déceptions dans ce domaine, parmi lesquelles on peut citer le départ de l'état-major de la 7<sup>e</sup> division militaire.

Quelle crédibilité pourra avoir notre action si, dans le même temps, on enregistre le départ d'activités quantitativement et qualitativement aussi importantes ?

Le maintien des emplois liés à l'exploitation du bassin potassique est capital et ce n'est pas la pieuse promesse qui consiste à dire que le plan de restructuration doit favoriser « le développement du potentiel industriel, commercial et tertiaire dans la région de Mulhouse » qui pourra dissiper les craintes si elle n'est pas suivie d'une concertation véritable.

C'est pourquoi nous souhaitons non seulement être informés de l'avancement du dossier, mais aussi être associés à la préparation des décisions et même pouvoir vous faire part de propositions concrètes destinées à sauvegarder l'actif actuel, voire le développer.

Il existe, en effet, de réelles possibilités de diversification des activités des filiales haut-rhinoises de l'E. M. C., notamment dans le domaine de l'ingénierie, de l'informatique et du commerce extérieur.

En conséquence, et pour pouvoir apaiser les craintes des milieux socio-économiques de la région mulhousienne, il me paraît hautement souhaitable que nous soient fournies des informations sur les points suivants :

Comment comptez-vous, à travers ce plan de restructuration, favoriser « le développement du potentiel industriel, commercial et tertiaire de la région de Mulhouse », ainsi que l'a déclaré M. Prada, président de l'E. M. C., le 5 mai 1977 ?

Quelle sera la procédure suivie ?

Comment entendez-vous mener la concertation tant avec les intéressés qu'avec les organismes socio-économiques et politiques concernés qui sont prêts à vous soumettre des propositions susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes posés ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Les décisions de restructuration prises par le Gouvernement s'inscrivent dans une politique à long terme et ne consistent donc pas à colmater plus ou moins bien quelques brèches, pour repousser à plus tard la solution de problèmes qui se poseront alors de la même façon.

M. le Premier ministre a choisi de doter la France d'une industrie moderne et m'a chargé d'opérer, chaque fois que cela est souhaitable, les restructurations qui s'imposent pour renforcer, à long terme, la solidité de notre économie.

Je vous rappelle qu'au cours des dernières années, et particulièrement en 1976, l'industrie des engrais a perdu 10 p. 100 de son chiffre d'affaires. Il était donc inadmissible de laisser la situation en l'état car la menace qui pèse aujourd'hui sur ce secteur n'aurait pas manqué de se transformer en un véritable désastre où l'on aurait vu l'ensemble des sociétés concernées disparaître dans la tourmente.

Nous avons donc pris la décision de réorganiser notre industrie nationale de l'engrais. A cet effet, nous avons invité les dirigeants de Charbonnages de France-Chimie et d'E. M. C., qui détiennent une participation dans l'A. P. C., à se rapprocher. Dans la même journée, les parlementaires ont été informés et je vous ai adressé une lettre à ce sujet.

Instruction a été donnée pour que, dans toute la mesure du possible, le problème de l'emploi reste au centre des préoccupations car, dans notre esprit, il n'est pas question d'opérer cette restructuration en pesant sur l'emploi en Alsace.

Je suis convaincu que les mines de potasse, qui emploient quelque 6 000 personnes, connaîtront, dans les prochains mois, une reprise de la production, compte tenu de l'amélioration attendue du marché de la potasse.

La S. C. P. A., société commerciale, commercialisera bien entendu les productions d'E. M. C. actuelles et futures et éventuellement certaines productions de Charbonnages de France-Chimie. Comme le groupement d'intérêt économique avec Gardiner n'a pas été dissous, mais au contraire renforcé, il n'y a aucune raison de voir réduites les activités de la société commerciale qui, bien au contraire, devrait prendre encore plus d'importance.

Comme vous l'avez souhaité, monsieur Muller, mon département ministériel élargira la concertation avec les élus et les groupes socio-professionnels. Bien entendu, nous étudierons toutes vos suggestions et nous les mettrons en pratique chaque fois que la chose sera possible.

Encore une fois, soyez assuré que notre premier souci est de maintenir une très forte activité en Alsace.

Je crois pouvoir dire que notre action constitue un gage pour l'avenir car nous nous proposons maintenant d'encourager la réorganisation du secteur privé. Ainsi, il existera en France deux entités, l'une publique et l'autre privée, qui seront non seulement concurrentielles, mais complémentaires et qui assureront à l'évidence la sécurité de l'emploi dans votre région. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### SITUATION A L'ENTREPRISE FURNON

**M. le président.** La parole est à M. Millet.

**M. Gilbert Millet.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Monsieur le ministre, huit longues semaines déjà se sont écoulées depuis que je suis intervenu à la tribune pour alerter le Gouvernement sur le scandale Furnon, à Saint-Christol-lès-Alès, dans le département du Gard.

**M. Pierre Mauger.** Le scandale, c'est que vous en parliez !

**M. Gilbert Millet.** Huit longues semaines pour ces jeunes ouvrières chassées de leur entreprise parce qu'elles veulent créer une section syndicale C.G.T.

**M. Alexandre Bolo.** Les autres n'en veulent pas !

**M. Gilbert Millet.** Huit longues semaines d'un combat courageux, calme et résolu de ces jeunes filles pour leur liberté et leur droit au travail. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

**M. Pierre Mauger.** Fossoyeur !

**M. Gilbert Millet.** Voilà ceux qui se prétendent les défenseurs de la liberté ! (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

Ce combat a suscité dans la population gardoise admiration, soutien, solidarité et lutte, comme en témoigne la dernière manifestation rassemblant près de 6 000 personnes à Alès.

Combat difficile, car M. Furnon, condamné trois fois par la justice, mais fort de certains appuis politiques de votre majorité (Exclamations sur les bancs de la majorité.) et d'une passivité qui confine à la complicité de la part des pouvoirs publics, multiplie les déclarations agressives et les provocations.

**M. Pierre Mauger.** Si seulement c'était vrai !

**M. Gilbert Millet.** Ces jours derniers, il a atteint l'intolérable en éditant un tract intitulé « C.G.T. assassins », tract qui justifiait les tueurs de Reims et appelait à de nouvelles violences.

Ainsi, M. Furnon participe à sa manière à la tentative de créer dans ce pays un climat de provocation et de violence... (Protestations sur les bancs de la majorité.)

**M. André Fanton.** C'est vous le provocateur !

**M. Gilbert Millet** ... dont le dernier épisode date de cette nuit avec l'attentat dont ont été victimes « Les éditions sociales ».

Enfin, ces jours derniers, M. Furnon refusait, une fois de plus, de reconnaître la section syndicale d'entreprise, et, par des artifices de procédure, tentait d'organiser la ségrégation des ouvrières syndiquées sans garantie aucune pour leur avenir. C'est inadmissible !

Pendant combien de temps encore M. Furnon bravera-t-il la légalité et l'ordre public ?

Pendant combien de temps encore votre gouvernement laissera-t-il bafouer ouvertement les libertés et le droit au travail ? (Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Au moment où M. Furnon se recommande des tueurs de Reims, allez-vous, monsieur le ministre, continuer à laisser faire ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Protestations sur les bancs de la majorité.)

**M. Gabriel de Poupique.** C'est incroyable !

**M. Alexandre Bolo.** C'est tellement gros qu'il n'y croit même pas !

**M. le président.** Je vous prie, mes chers collègues, de rester calmes.

La parole est à M. le ministre du travail.

**M. Christian Beullac, ministre du travail.** J'ai suivi, monsieur le député, avec attention l'évolution de cette affaire, importante aussi bien sur le plan social que sur le plan économique.

Effectivement, les établissements Furnon, qui emploient 192 personnes, se sont trouvés, depuis le 13 avril 1977, dans une situation de crise.

En effet, c'est le 13 avril qu'une déléguée syndicale C. G. T. a été désignée, et, le 15 avril, le syndicat en question a demandé l'organisation d'élections de délégués du personnel. Cette demande a provoqué une scission parmi le personnel, qui s'est traduite par un référendum. Or deux tiers des ouvrières ont refusé l'implantation syndicale... (Protestations sur les bancs des communistes.)

**M. Gilbert Millet.** Qui l'a refusée ? Ce ne sont pas les ouvrières !

**M. le président.** Monsieur Millet, vous n'avez plus la parole.

**M. Paul Balmigère.** Dans ce genre de débat, ce n'est pas nous qui interrompons le plus !

**M. le président.** Monsieur Balmigère, gardez votre sang-froid. Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

**M. le ministre du travail.** Deux tiers des ouvrières, disais-je, ont refusé l'implantation syndicale dans l'entreprise et un tiers l'ont acceptée.

J'ai immédiatement donné comme instruction à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre de veiller à la stricte application de la réglementation en vigueur et de relever les infractions au code du travail.

Je dois dire que mes services sont immédiatement intervenus avec le double objectif, d'une part, de faire respecter la loi et, d'autre part, de rapprocher les points de vue.

Mais cette mission de conciliation ne peut qu'aller de pair avec l'action de la justice. Partout, ni la violence ni l'administration ne peuvent se substituer à la justice, dont les décisions doivent et devront en tout état de cause s'appliquer. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**Un député communiste.** La question était posée à M. le garde des sceaux.

#### OFFICE PUBLIC D'H. L. M. DE LA RÉGION PARISIENNE

**M. le président.** La parole est à M. Canacos.

**M. Henry Canacos.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé du logement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, un nouveau scandale, issu de votre politique antisociale de l'habitat (Rires et exclamations sur de nombreux bancs de la majorité) vient d'éclater à l'office interdépartemental d'H. L. M. de la région parisienne du quai des Célestins.

Des erreurs de gestion, des irrégularités, voire des indélicatesses auraient été commises par vos amis politiques qui assureraient la gestion de cet organisme.

La démission de son président, M. Rabourdin, candidat R.P.R. battu aux dernières élections municipales, ne règle rien.

Les locataires ne veulent pas faire les frais de l'indélicatesse de la gestion de vos amis, lorsqu'ils sont à la barre. (Interruption sur plusieurs bancs de la majorité.) D'autant que ces « tripataouillages » ont été possibles, parce que, là comme ailleurs, ce sont les représentants du préfet qui sont majoritaires et qu'ils écartent de la gestion des offices les élus communistes et les associations représentatives de locataires.

Je vous pose donc deux questions précises. (Ah ! Ah ! sur les bancs de la majorité.)

Premièrement, pourquoi refusez-vous, en dépit des réclamations de la confédération nationale du logement et des conseils généraux unanimes des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, en accord d'ailleurs avec les personnels de l'Office, la constitution d'une commission d'enquête avec la participation des élus et des usagers afin de faire toute la lumière sur ce nouveau scandale ?

**M. Paul Balmigère.** Un de plus !

**M. Henry Canacos.** Deuxièmement, quand accepterez-vous que vienne en discussion à l'Assemblée nationale notre proposition de loi portant sur la démocratisation des offices d'H.L.M. ? Car, nous le disons bien haut et solennellement, la meilleure garantie contre les scandales, c'est incontestablement le contrôle démocratique des élus et des usagers. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Exclamations sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé du logement.

**M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, les offices publics d'H. L. M. sont, vous le savez bien, des établissements publics liés aux collectivités locales sous le contrôle direct des préfets. Le Gouvernement exerce donc seulement un pouvoir de tutelle et de contrôle.

L'office public interdépartemental de la région parisienne n'échappe pas à cette règle.

Saisi d'un certain nombre de problèmes délicats concernant le fonctionnement de cet office...

**M. Paul Balmigère.** Vous voulez dire « indélicats » !

**M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat.** ... je me suis efforcé, par l'intermédiaire des autorités locales de tutelle, de susciter le remplacement du directeur général.

Le nouveau directeur général, M. Rattier, a effectué un premier travail d'assainissement.

**M. César Depietri.** M. Rattier a chassé les rats.

**M. Henry Canacos.** Ce n'était donc pas sain ?

**M. Guy Ducoloné.** La gestion n'était donc pas claire ?

**M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat.** Je suppose que si M. Canacos m'a posé une question, c'est pour pouvoir entendre la réponse. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Alexandre Bolo.** Votre réponse ne l'intéresse pas du tout !

**M. André-Georges Voisin.** Il s'en moque !

**M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat.** Il reste qu'un patrimoine de 55 000 logements comme celui que possède cet Office est nécessairement trop lourd et difficile à gérer. C'est pourquoi nous étudions actuellement comment réduire ce patrimoine en effectuant des dévolutions d'ensembles gérés par l'office interdépartemental de la région parisienne — l'O.I.R.P. — à d'autres Offices de la région parisienne.

Quant à la démocratisation de la gestion des offices, un décret qui est à la signature prévoit la présence de locataires au conseil d'administration.

Plusieurs députés communistes. Enfin !

**M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat.** Enfin, monsieur Canacos, pour ce qui est de l'assainissement de l'O.I.R.P., sachez que je m'y suis engagé le premier. Comme je n'ai pas attendu votre intervention pour commencer ce travail, je n'aurai pas besoin de vos manifestations pour le mener à son terme. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Interruption sur plusieurs bancs des communistes.)

#### ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES ÉTRANGERS

**M. le président.** La parole est à M. L'Huillier.

**M. Waideck L'Huillier.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et concerne les graves menaces qui pèsent à l'heure actuelle sur l'A.E.E., l'association pour l'enseignement des étrangers.

En effet, le budget de 1977 de cette association, qui a été voté par le conseil d'administration du fonds d'action sociale le 14 mars dernier, restreint tous les moyens de cette association et prévoit une application draconienne du plan Barre. Ce budget de 1977 s'arrête au 31 août.

De plus, les hypothèses de budget avancées par la direction de l'organisme pour le dernier trimestre de l'année 1977 font apparaître une diminution très importante des activités de formation, et des menaces de licenciement pour l'ensemble des salariés. Déjà 84 d'entre eux sont licenciés au 30 juin 1977.

Dans le même temps, se préparent pour une échéance fixée au 31 décembre 1977, la liquidation de cet organisme et la restructuration de l'ensemble de ce secteur de formation par le biais d'une régionalisation et la création d'associations régionales autonomes. Cette politique se fera au détriment de l'ensemble des salariés et des travailleurs étrangers dont la formation va être étroitement contrôlée par les préfets de région et par le patronat.

Il est souhaitable qu'une véritable politique nationale de formation des immigrés soit définie et confiée à un service public national. Cette formation, outre qu'elle leur permettrait d'accéder à la formation professionnelle continue, devrait tendre, par ailleurs, à créer les conditions d'une communication véritable au sein de la société française, à assurer la maîtrise de l'environnement socio-économique et à préparer les adultes immigrés à l'utilisation des technologies susceptibles d'être réinvesties dans le pays d'origine. Le financement de cette politique de formation doit être assuré par le budget de l'Etat, notamment à partir d'une cotisation versée par les employeurs et permettant de réaliser la formation sur le temps de travail dans le cadre d'un congé formation. Cette cotisation doit être distincte de celle qui est prévue par les lois du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle.

En conséquence, je demande au Gouvernement quelles garanties il compte apporter, d'abord, à tous les salariés de l'A.E.E. quant au maintien de leur emploi et de leur accord d'entreprise, ensuite, à l'ensemble des salariés de la formation quant à la mise en place d'une convention collective, enfin, à l'ensemble des travailleurs étrangers quant à l'existence d'un « authentique » service public chargé de leur formation. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, l'effort d'alphabetisation entrepris en faveur des travailleurs immigrés s'est traduit concrètement par les dotations budgétaires qui lui ont été consacrées : 50 millions en 1975, 85 millions en 1976 et 95 millions en 1977.

**M. Guy Ducoloné.** Répondez plutôt à la question !

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** J'y viens !

Dans le cadre de cet effort, 60 p. 100 des dotations sont accordées à l'amicale pour l'enseignement des étrangers, contre 7 p. 100 à l'éducation nationale, le reste étant réparti entre neuf autres organismes.

Dans la gestion budgétaire de l'amicale, nous avons constaté une certaine tendance à dépenser plus qu'il n'était possible puisque le déficit à été de 16 millions pour l'exercice 1975-1976. À la demande de mon prédécesseur M. Paul Dijoud, responsable de l'ensemble de l'effort d'alphabetisation, une enquête a été menée par l'inspection des finances : elle a conduit à stigmatiser la gabegie budgétaire qui régnait dans l'organisme.

En conséquence, compte tenu des engagements budgétaires de l'année 1977, j'ai décidé de fixer à un plafond de 120 000 heures la dotation budgétaire pour le reste de l'année 1977.

Puisque vous nous avez habitués, messieurs, en chiffrant le programme commun, à financer le progrès social à partir des économies réalisées sur le gâchis financier, j'espère que vous ne m'en voudrez pas d'apporter ma modeste contribution personnelle à cet effort. (Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

**M. Gilbert Faure.** Vous reconnaissez au moins que votre contribution est modeste !

**M. Alexandre Bolo.** Que les morveux se mouchent !

**M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat.** Le plafond de 120 000 heures correspond à un double objectif.

D'une part, il s'agit de garantir la qualité du service pour l'alphabetisation des travailleurs immigrés.

D'autre part, il convient de limiter le plus possible les licenciements. Mon intention est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de licenciements en 1977.

Néanmoins, vous le savez, un certain nombre de contrats — en général ce sont des contrats à temps partiel, et surtout à quart de terme — viennent à expiration à la fin de l'année scolaire 1976-1977. Il n'est pas évident que de nouveaux contrats pourront être signés pour l'ensemble des personnels.

Mon objectif est donc qu'il n'y ait pas de licenciements en ce qui concerne les contrats de travail en cours.

Je vous indique à cet égard que, pour répondre au vœu relatif à la décentralisation, souvent formulé dans cette enceinte, nous avons décidé de confier une plus grande responsabilité aux instances régionales : ce sont elles qui assurent effectivement la gestion, tant budgétaire que pédagogique, de l'effort d'enseignement.

Je conclurai sur une note un peu solennelle.

Nous entrons dans une période qui sera difficile — chacun le sait — sur le plan social comme sur le plan politique.

Les travailleurs immigrés n'ont pas à faire les frais de l'éternement politique actuel : j'y veillerai. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Rires sur les bancs des communistes.)

#### CHANGEMENTS DE MANUELS SCOLAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Gau.

**M. Jacques-Antoine Gau.** Monsieur le ministre de l'éducation, la mise en application de la réforme du système éducatif — dont je ne sais plus, à vrai dire, de quel nom il est désormais convenable de l'affubler — va entraîner, à la prochaine rentrée, un changement des manuels scolaires utilisés par les élèves de sixième.

Ce sont donc plusieurs millions d'ouvrages, souvent très valables, qui vont être mis au rebut dans les prochaines semaines. Le coût de cette opération s'élèvera à dix milliards d'anciens francs au moins.

Comment pouvez-vous justifier cet extraordinaire gaspillage, alors que les établissements scolaires connaissent tant de difficultés et souffrent de la pénurie dans tous les domaines ?

Ne vaudrait-il pas mieux, s'il en est encore temps, renoncer à ces changements et affecter les crédits rendus disponibles à la création de postes d'enseignants, de surveillants et de personnels administratifs? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation.

**M. René Haby, ministre de l'éducation.** Monsieur le député, vous semblez ignorer que, depuis plus de deux ans, les responsables des collèges ont été avertis du changement des programmes qui interviendra à partir de la rentrée prochaine et qu'il leur a été très fermement recommandé de ne pas demander l'achat de livres neufs, que celui-ci soit effectué à l'aide de leurs crédits propres ou par les familles.

Les livres utilisés actuellement en sixième ne peuvent donc être, au minimum, que vieux de trois ans. Mais je rappelle que, pour le renouvellement des livres, la dotation de l'Etat est une dotation annuelle d'entretien, et le renouvellement du stock remonte, en fait, à bien plus de trois ans.

Si c'est le stock de manuels en bon état que vous chiffrez à dix milliards d'anciens francs, je ne crois pas que les familles soient d'accord avec vous.

Je constate que vous gonflez les chiffres — ce qui ne m'étonne pas — et je ne vois pas très bien ce que la somme en question pourrait apporter de notable pour le fonctionnement des six mille établissements du premier cycle du second degré existant en France.

En réalité, je note surtout avec une certaine surprise que, s'agissant de l'achat des manuels, vous faites fi des quelque 20 000 anciens francs — pour parler comme vous — que chaque famille concernée pourra économiser lors de la rentrée prochaine : en effet, pour la première fois — et conformément à la promesse qui avait été faite à la tribune de cette assemblée il y a quelque temps déjà — la gratuité des manuels sera effective en classe de sixième.

Je note donc que, si je vous ai bien compris, vous êtes opposé à la gratuité des manuels en classe de sixième. (Protestations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Georges Hage.** Vous êtes un sophiste !

#### PERMISSIONS AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Poutissou.

**M. André Poutissou.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Elle concerne une circonscription célèbre par son vin, le beaujolais, pour ne pas le citer.

L'agriculture est présente dans cette circonscription, en toute sa diversité, avec tous ses problèmes, et, souvent, les maires que je rencontre me posent la question que je vous adresse aujourd'hui.

Nous entrons actuellement dans la période des grands travaux agricoles, et nombre d'exploitants souhaitent pouvoir bénéficier du concours de ceux de leurs enfants qui sont actuellement sous les drapeaux.

Je vous demande donc, monsieur le ministre de la défense, quelles instructions vous comptez donner aux chefs de corps pour que les fils d'agriculteurs puissent obtenir les permissions nécessaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** Monsieur le député, depuis que la durée du service militaire a été ramenée à un an, les régimes particuliers de permissions ont été supprimés.

Le régime général permet cependant de tenir compte, de diverses manières et en particulier en cas de nécessité absolue par des libérations anticipées, de la situation réelle de chaque appelé.

Enfin, les agriculteurs — et ils sont les seuls dans ce cas — peuvent prendre leur permission de longue durée à une période de leur choix ou même regrouper l'ensemble des permissions auxquelles ils peuvent prétendre pendant la durée du service militaire.

Des instructions ont été données aux chefs de corps pour que, dans le cadre ainsi défini, l'examen des demandes soit effectué avec toute la compréhension possible, compte tenu, évidemment, des nécessités du service. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. André Fanton.** La question était bien posée. La réponse a été brève et claire. Ce n'est pas toujours le cas.

#### LABORATOIRES DE SERQUIGNY

**M. le président.** La parole est à M. Claude Michel.

**M. Claude Michel.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Le personnel des centres de recherche d'Orsay, Balan et Serquigny de la Société Aquitaine-Total-Organico-Chimie vient d'être informé par sa direction que le regroupement de ces trois laboratoires serait envisagé à environ soixante kilomètres de Serquigny, près de l'autoroute A 13 Paris—Rouen—Caen, peut-être dans le site du Vaudreuil.

Cette mesure concerne environ cent trente personnes, dont soixante dans la commune de Serquigny, et aurait pour conséquence de supprimer une partie des rares emplois de haute qualification qui existent dans ma région.

Monsieur le ministre, qu'en est-il ? Pouvez-vous me répondre actuellement ? Dans le cas contraire, puis-je espérer que vous me fassiez connaître par écrit dans les prochains jours votre sentiment sur cette affaire ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

**M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le député, il serait illusoire de laisser croire à l'Assemblée que de tels problèmes puissent être réglés sans avoir été examinés au préalable.

Ainsi que je l'ai dit lors de précédentes réponses, je souhaite vivement, lorsque vous avez connaissance de problèmes importants d'usine, de restructuration industrielle ou d'emploi, que vous demandiez une entrevue à mes collaborateurs ou à moi-même pour nous les soumettre.

Je suis un homme de dialogue, toujours prêt à les étudier. Mais ce n'est pas au cours de la séance réservée aux questions d'actualité que je peux, de but en blanc, répondre à une question que je ne connais pas.

Je vous demande donc instamment de venir au ministère pour exposer vos préoccupations et fournir les documents en votre possession. Nous essaierons, dans un esprit de dialogue, je le répète, de résoudre ces problèmes ; mais, bien entendu, il ne m'est pas possible de le faire aujourd'hui même. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### ENSEIGNEMENT DES ÉTRANGERS

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Legendre.

**M. Maurice Legendre.** Ma question s'adressait à M. Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail. Mais mon collègue M. L'Huillier lui ayant posé une question similaire, j'ai pris acte de sa réponse.

J'ai retenu, en particulier, que les quatre-vingt-quatre licenciements prévus pour le 30 juin n'auraient pas lieu. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous tiendrez parole.

**M. le président.** Vous considérez donc que la réponse vous a été fournie ? ...

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures quinze sous la présidence de M. Edgar Faure.)

#### PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

**M. le président.** La séance est reprise.

— 2 —

#### ACCORD INTERNATIONAL DE 1975 SUR L'ETAIN

#### Vote sans débat d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 1975 sur l'étain, ensemble six annexes, fait à Genève le 21 juin 1975 (n° 2763, 2931).

Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Est autorisée l'approbation de l'accord international de 1975 sur l'étain, ensemble six annexes, fait à Genève le 21 juin 1975 dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 3 —

#### ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO

Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant le Gouvernement de la République française à approuver l'accord international de 1975 sur le cacao, ensemble six annexes, fait à Genève le 20 octobre 1975 (n<sup>os</sup> 2777, 2932).

Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Le Gouvernement de la République française est autorisé à approuver l'accord international de 1975 sur le cacao, ensemble six annexes, fait à Genève le 20 octobre 1975, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi adopté par le Sénat.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 4 —

#### CONVENTION RELATIVE A L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole portant amendement à l'article 50 a de la convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, signé à Montréal le 16 octobre 1974 (n<sup>os</sup> 2774, 2933).

Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Est autorisée la ratification du protocole portant amendement à l'article 50 a de la convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, signé à Montréal le 16 octobre 1974, et dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi adopté par le Sénat.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 5 —

#### RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Plantier, pour un rappel au règlement.

M. Maurice Plantier. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 16 et 52 de notre règlement et, accessoirement, sur les articles 3 et 4 de la Constitution.

Je rappelle d'abord que je suis sans doute l'un des rares députés de cette assemblée à avoir voté le traité de Rome et que, dans mon groupe, je fais partie du petit nombre de ceux qui sont favorables à la ratification immédiate du texte qui nous est soumis.

Cela dit, je ne peux pas laisser passer sans protester les propos tenus hier par l'un de nos collègues au cours de la séance du soir.

Ce collègue, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré, d'après le compte rendu analytique : « Le moment paraît donc venu de ne plus obliger ses membres... » — il s'agit de l'Assemblée européenne — « ... à passer par le crible de cet organe intermédiaire qu'est le parlement national. »

Or, d'après l'article 3 de la Constitution, le peuple exerce sa souveraineté par le Parlement et par la voie du référendum, et, aux termes de l'article 4, les groupes politiques doivent respecter la souveraineté nationale.

Je demande donc à M. le président de saisir le bureau de cette affaire et de rappeler à tous nos collègues qu'ils ne peuvent pas mettre en doute la souveraineté de notre assemblée en la traitant d'organe intermédiaire. Je serais heureux, au demeurant, si, au cours du débat, M. le Premier ministre pouvait nous donner son avis à ce sujet. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

— 6 —

#### ÉLECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant l'approbation des dispositions annexées à la décision du conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976 et relatives à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct (n<sup>os</sup> 2920, 2973).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, élu à l'Assemblée nationale le 2 janvier 1956 sur la liste conduite par Robert Schuman, je n'ai jamais cessé de militer en faveur de l'Europe au cours des deux décennies écoulées. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Les Lorrains, les frontaliers ne sont ni des rêveurs ni des utopistes. Robert Schuman n'a jamais eu une attitude dogmatique. Bien au contraire, il a été un homme lucide et réaliste. Il a toujours affirmé que la construction européenne devait se faire par étapes, à partir de solidarités concrètes.

Avec son talent, qui est grand, M. Michel Debré a donné hier son interprétation de la naissance de l'Europe. C'est son interprétation, ce n'est pas l'histoire. (Applaudissements sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

L'accord qui nous est soumis pour approbation concerne un aspect essentiel mais ne constitue nullement une innovation.

Faut-il rappeler que c'est en décembre 1974 que l'accord des Neuf s'est réalisé à Paris pour élire le parlement européen au suffrage universel direct ?

Cette initiative du gouvernement français ne s'est alors heurtée à aucune objection. Sans doute, le Premier ministre d'alors a-t-il considéré, à juste titre, que cette décision était naturelle, puisque les traités l'avaient prévue, qu'elle n'était pas prématurée après vingt ans de fonctionnement des institutions européennes, qu'elle était, en revanche, nécessaire pour soustraire l'Europe aux excès de la technocratie et la rendre aux Européens.

Au surplus, il convient de rappeler que la France a obtenu en même temps l'accord de ses partenaires pour la création du conseil européen, institution fédérale proposée par le général de Gaulle dans le plan Fouchet et par le président Pompidou.

Le conseil européen est la garantie que les grandes orientations de la politique européenne sont décidées par les gouvernements à l'unanimité. Sa seule existence est donc la meilleure assurance contre d'éventuels débordements de l'Assemblée.

Celle-ci dispose d'ailleurs, dès maintenant, de compétences et de pouvoirs récemment accrus en matière budgétaire avec l'accord de notre gouvernement, ratifié à une large majorité par le parlement français. Dès lors, quoi de plus naturel que d'élire les députés européens investis de ces mêmes pouvoirs ?

L'opinion publique n'a paru se détourner de l'Europe que lorsque l'Europe s'est éloignée d'elle. La construction européenne s'est enlisée dans des querelles d'experts, de spécialistes, de doctrinaires qui ont accaparé et monopolisé les problèmes.

Dans le cadre des traités existants et de ses compétences actuelles, le parlement européen élu au suffrage universel direct pourra exercer avec une autorité accrue sa mission de contrôle démocratique et d'impulsion politique.

C'est pourquoi refuser d'admettre des élections européennes directes, c'est contester le suffrage universel, pour le moins suspecter sa capacité et sa signification.

Partout, en Europe, les hommes et les femmes aspirent à une participation accrue du citoyen aux décisions qui le concernent. L'élection au suffrage universel direct est une urgente nécessité. Elle est la pierre angulaire de l'édifice. Elle est aussi, hélas ! la pierre d'achoppement.

Mes amis et moi-même regrettons que ce débat, au lieu de se situer au-delà des clivages politiques traditionnels, soit dénaturé par des querelles de procédure, voire par des considérations de politique politicienne.

Dans un débat qui engage l'avenir de la France, notre vision est claire, sereine et cohérente. Puissent doctrinaires et tacticiens ne pas perdre de vue le véritable enjeu !

Songez que deux Français sur cinq travaillent pour l'exportation, que 50 p. 100 de nos exportations industrielles et les deux tiers de nos exportations agricoles s'écoulent dans la Communauté !

Le repli sur l'Hexagone, le retour au protectionnisme seraient une politique suicidaire. Elle entraînerait une sensible aggravation du chômage et une chute brutale du niveau de vie des Français. Nos intérêts vitaux et notre prestige dans le monde seraient gravement atteints.

Dans ces conditions, pouvons-nous, en conscience, prendre le risque d'une crise européenne par l'ajournement ou le rejet du projet qui nous est soumis ? Voilà le vrai problème.

La discussion a dévié vers des arguties juridiques et procéduriers que nos concitoyens ont peine à comprendre.

Le Gouvernement a démontré à l'extrême — soyez-en remercié, monsieur le Premier ministre — son souci de tenir compte de certaines craintes exprimées ici ou là et il y a répondu largement.

Il fallait enfin briser le cercle vicieux et cesser de dire : « L'Assemblée ne peut obtenir de pouvoirs parce qu'elle n'est pas élue », pour ajouter ensuite que « L'Assemblée ne peut être élue parce qu'elle n'a pas de pouvoirs ».

Pour démêler cet écheveau, le conseil européen a choisi l'élection qui était réclamée depuis longtemps avec insistance et qui n'exigeait pas de révision des traités.

Tout élargissement des compétences et des pouvoirs de l'Assemblée exigerait une révision des traités par un accord unanime des gouvernements, soumis à la ratification des parlements nationaux et, en ce qui concerne la France, à l'avis du Conseil constitutionnel.

Il suffit de se reporter à l'exposé des motifs et à l'article 2 du projet de loi qui nous est soumis pour en être convaincu. Une modification formelle ou coutumière serait de nul effet à l'égard de la France. Il en serait de même de tout acte qui, sans se fonder sur une modification expresse des compétences, les outrepasserait en fait.

Il n'est guère possible d'être plus explicite et plus clair. Aucune déclaration d'un homme politique étranger, fût-il ministre en exercice ou ancien chancelier, ne saurait avoir la moindre incidence sur cette évidence de droit public.

Fort de ces garanties, que resta-t-il comme interrogation, comme critique, comme risque ?

Notre indépendance serait-elle menacée ?

Les institutions européennes forment, par leurs mécanismes de solidarité, un véritable système anti-hégémonique. Le degré d'indépendance de l'Europe se mesure à son degré d'unité économique et politique. Le nationalisme fait le jeu des superpuissances et le risque de jeter nos partenaires dans les bras des États-Unis et de favoriser une entente directe de l'Allemagne fédérale avec Washington.

La voie de l'Europe étant fermée, nos partenaires n'auraient d'autre issue qu'une zone de libre-échange atlantique qui échapperait à notre influence. Tôt ou tard, la France serait contrainte de s'y joindre pour ne pas rester totalement isolée. C'est le refus de l'Europe solidaire qui nous précipiterait vers les risques dénoncés par ses adversaires.

La majorité des Français, en particulier la jeunesse, pense à juste titre que notre avenir sera mieux assuré dans une Europe unie, donc plus forte, donc avec plus de chances de garantir son indépendance. Il nous faut persévérer : nous ne devons pas changer d'objectif, car il n'y a pas d'alternative.

Comme l'écrivait Jacques Duhamel, « nous devons chercher à avancer sans compromettre l'acquis ni insulter l'avenir ».

L'union douanière industrielle et la politique agricole commune, conditions de notre prospérité, ne sauraient être remises en cause.

Face à la crise, aux divergences croissantes entre les économies nationales, en particulier les taux d'inflation, le chômage, le déficit du commerce extérieur, nous devons organiser notre solidarité autrement que par des mesures protectionnistes.

D'importantes négociations sont engagées avec les États-Unis, le Japon et le tiers monde. La position de la Communauté sera renforcée dès lors qu'elle pourra s'appuyer sur le parlement européen pour faire prévaloir ses vues. Nos partenaires l'ont compris. La portée politique de cette élection apparaît mieux de loin que de près.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ont de plus en plus un caractère global, tels les problèmes de l'énergie, de l'inflation, du chômage.

Le libéralisme dans un seul pays est une absurdité ; le socialisme dans un seul pays est une impossibilité. Non, il est vain d'affirmer que l'Europe sera socialiste ou ne sera pas. L'Europe sera pluraliste ou ne sera pas. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs du groupe républicain.*)

L'Europe est la nouvelle dimension économique nécessaire au progrès et à l'indépendance. Elle s'impose déjà et s'imposera de plus en plus comme une nouvelle dimension de l'action politique.

Cette Europe a besoin d'assise populaire. Cette élection sera un accélérateur du processus engagé par Robert Schuman, il y a plus de vingt-cinq ans. Plus de 150 millions d'électeurs seront appelés aux urnes en 1978. Alors l'Europe quittera les chancelleries et les bureaux ; elle cessera d'être accaparée par un cercle étroit de fonctionnaires, d'hommes d'affaires, de dirigeants syndicaux, d'hommes politiques et de militants, de spécialistes du droit et de l'économie.

Face aux périls qui menacent une Europe divisée, l'Europe populaire et démocratique saura saisir les chances qui s'offrent à nos nations solidaires.

Pour respecter la signature apposée au nom de la France pour notre renom à l'étranger, pour notre dignité, mes amis du groupe des réformateurs donnent leur double approbation au projet en discussion et à la politique européenne telle qu'elle est conduite par le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs du groupe républicain.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ansart.

**M. Gustave Ansart.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la question posée par le projet de loi sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct est d'une importance capitale pour la nation.

A l'issue du conseil des ministres, le Président de la République a déclaré qu'il était « attentif à la dignité de l'Assemblée nationale et du Sénat » et que, sur cette question, qu'il qualifie lui-même « d'intérêt national », il était souhaitable que « les députés et les sénateurs puissent examiner le fond du problème et se prononcer publiquement et personnellement par un vote ».

Dans le même temps, il annonce qu'à tout moment le Gouvernement pourrait avoir recours à l'article 49, paragraphe 3, de la Constitution et poser la question de confiance, interrompant ainsi tout débat !

Il est bien dans le style, dans la manière de M. Giscard d'Estaing et de son gouvernement de chercher à brider l'expression démocratique.

M. le Premier ministre, quant à lui, se déclare décidé à ne pas tenir compte de la « longueur des cortèges » que suscite sa politique qui, d'évidence, est un échec.

Le Président de la République, pour sa part, veut bien permettre aux députés de discuter, mais annonce qu'il n'en tiendra aucun compte et qu'il ne changera même pas une virgule de son projet. Cela correspond bien au caractère hautain, autoritaire, empreint de duplicité de ce pouvoir qui disserte sur la liberté et la démocratie mais qui, dans la pratique, cherche à caporaliser l'ensemble de la vie économique, sociale et politique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Jean Seitzinger.** Vous pouvez parler !

**M. Gustave Ansart.** C'est une opération sans grandeur, étriquée, et la dignité, si légèrement mise en avant par le Président de la République, n'est pas du côté du pouvoir et du Gouvernement dans cette affaire.

La dignité appartient, en l'occurrence, à ceux qui, comme nous, repoussent catégoriquement le chantage, le véritable coup de force auxquels se livre le pouvoir à l'égard des élus de la nation pour entraver la discussion.

Les Français et les Françaises ne s'y tromperont pas : esquiver les questions n'empêche pas qu'elles existent et qu'elles demeurent. Ils jugeront comme il convient ces procédés qui jettent une lumière crue sur la conception que le pouvoir a de la démocratie.

Comment ? Alors qu'on assure que ce projet viserait à rendre plus démocratique la Communauté européenne, on commence par museler la représentation nationale sur un des projets les plus importants qui aient été discutés depuis de nombreuses années ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Ce qui est centre de nos discussions d'aujourd'hui n'est pas — chacun en convient — la question du mode de désignation des membres de l'Assemblée européenne, mais bien celle de ses pouvoirs et de ses compétences et, du même coup, celle du respect strict de la souveraineté et de l'indépendance nationale.

A cet égard, la lutte de notre parti pour faire la clarté sur ce point a été décisive. (Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Chacun se souvient de la position sans équivoque prise par le secrétaire général de notre parti, le 17 avril dernier :

« L'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, disait-il, ne nous pose pas de problème en tant que système de désignation de la représentation nationale. Mais la question est qu'il s'agit, sous le couvert de l'élection, de donner à l'Assemblée européenne des droits et prérogatives qui porteraient atteinte à notre indépendance et à notre souveraineté, et des pouvoirs allant au-delà de ce que le traité de Rome attribue à cette assemblée. Le problème est donc celui des pouvoirs de cette assemblée et la nécessité d'obtenir la garantie absolue, claire et contraignante qu'elle ne pourra que s'en tenir strictement à la lettre du traité de Rome. »

**M. André-Georges Voisin.** C'est très gaullien !

**M. Gustave Ansart.** Ce qui s'est passé depuis deux mois montre combien nous avons raison.

Par cette déclaration qui demandait l'inclusion d'une telle garantie dans la loi française, nous n'avons pas permis que la discussion s'enlise et s'égaré dans des aspects secondaires, alors que la souveraineté et l'indépendance nationales étaient en péril.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui est fort éloigné de la déclaration des neuf gouvernements réunis en décembre 1974. A cette époque, les Neuf, parlant de l'Assemblée européenne, affirmaient à Paris : « Les compétences de l'Assemblée seront élargies, notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif des Communautés. »

La bataille que nous avons menée a déjà contraint le Gouvernement à ajouter, contrairement à l'habitude, et à ses intentions initiales, un deuxième article à son projet de loi de ratification.

Elle a conduit à introduire à l'article 2 une référence explicite à la décision du Conseil constitutionnel intervenue à la fin de l'année dernière, lequel, rappelons-le, déclare : « La souveraineté nationale ne peut être aliénée, en tout ou partie, à quelque organisation internationale que ce soit. »

La rigueur de notre campagne contraint le Gouvernement à affirmer, dans cet article 2, la nullité à l'égard de la France de toute modification des compétences de l'Assemblée des Communautés européennes comme de tout acte qui les outrepasserait en fait.

**M. Didier Julia.** Vous n'y êtes pour rien !

**M. Gustave Ansart.** Il y a là un recul que nous considérons comme le premier résultat de notre lutte. C'est l'un des premiers éléments des garanties que nous exigeons.

Ni vos déclarations, monsieur le ministre, ni les positions de M. Chirac ne parviendront à masquer que, sans les initiatives du parti communiste, vous n'auriez pas été obligé à ce recul. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste — Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Ne soyez pas si fébriles, messieurs ! Ecoutez-nous ! Nous vous avons écoutés hier.

Je rappellerai simplement que M. Chirac était Premier ministre lorsque les Neuf ont adopté la déclaration de décembre 1974.

**M. André-Georges Voisin.** Il vous en parlera tout à l'heure.

**M. Gustave Ansart.** Il déclarait même qu'il faudrait consentir à des transferts de souveraineté.

Quant au ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Sauvagnargues, il n'hésitait pas à évoquer crûment « des abandons de souveraineté ». Il m'avait même répondu, dans une réunion à Bruxelles : « Ne soyons pas, monsieur, des théologiens de la souveraineté nationale. » Je ne lui demandais pourtant que le respect et la défense de notre indépendance nationale.

**Sur les bancs des communistes.** Très bien ! très bien !

**M. Gustave Ansart.** Son successeur, M. de Guiringaud, nous a dit la semaine dernière : « Mais, en 1974, cette déclaration a été rédigée à la sauvette et nous n'y avons pas souscrit. »

Alors, quand nous dit-on la vérité ?

Le Président de la République lui-même s'est référé à cette déclaration devant des millions de téléspectateurs au début de cette année !

N'est-ce pas grave que l'on puisse ainsi jouer avec l'indépendance et la souveraineté nationales ? Quelle légèreté ! On comprend mieux, après cela, pourquoi nous sommes fondés à exiger des garanties et des assurances supplémentaires pour l'avenir.

Quant à M. Chirac, il prétend découvrir aujourd'hui les risques que fait courir au pays la politique dont il était, hier encore le promoteur. Qui peut, dans ces conditions, se laisser prendre à la mise en scène à laquelle R. P. R. et Gouvernement se livrent ces jours-ci ?

**M. Robert Bisson.** Pour la mise en scène, vous vous y connaissez !

**M. Gustave Ansart.** Côté cour, M. Chirac demande l'ajournement du projet. Côté jardin, le Gouvernement annonce qu'il posera la question de confiance. Le comportement des uns et des autres vise, en fin de compte, au même résultat : faire passer le projet de loi tel quel.

Cette manœuvre fait bien l'affaire tant de M. Valéry Giscard d'Estaing que de M. Chirac. Mais ni le R. P. R. ni le Gouvernement n'en sortiront grandis.

Sur une question aussi grave, on assiste à un épisode de plus de la nouvelle distribution des rôles au sein de la majorité.

En demandant l'ajournement, M. Chirac cherche l'esquive et tente de faire oublier le bilan de sa participation active pendant trois longues années à la politique de démission nationale menée par le pouvoir de M. Giscard d'Estaing. Bilan qui se solde notamment par la réintégration non avouée de la France dans l'O. T. A. N., par l'acceptation de la toute puissance du dollar et du mark, par la prise de contrôle de secteurs clés entiers de notre économie par l'étranger.

M. Chirac se réclame du gaullisme...

**M. Robert-André Vivien.** Il en a le droit !

**M. Gustave Ansart.** ... mais en réalité il a dilapidé ce que l'héritage gaulliste avait de positif en matière de politique extérieure. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

C'est pourquoi la soi-disant opposition de M. Chirac apparaît bien pour ce qu'elle est : tenter de faire croire à une farouche volonté d'indépendance nationale pour couvrir le terrain, afin de ne pas perdre les électeurs gaullistes à qui, depuis plusieurs années, on a demandé de sacrifier beaucoup de leurs idées sur l'autel du pouvoir giscardien.

**M. Roland Nungesser.** Comme aux communistes !

**M. Gustave Ansart.** D'ailleurs, M. Debré n'a-t-il pas déclaré : « Il ne faut pas laisser aux communistes le monopole du patriotisme et de la défense de l'indépendance nationale. »

Nous ne souhaitons pas avoir ce monopole. Mais il est bien vrai que c'est grâce à notre lutte intransigeante pour qu'il ne soit pas porté atteinte à l'indépendance de notre pays que la question, aujourd'hui, se trouve placée sur son véritable terrain, non pas celui de l'élection au suffrage universel, mais celui des pouvoirs et des compétences de l'Assemblée européenne. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le ministre des affaires étrangères a déclaré la semaine dernière devant la commission des affaires étrangères qu'il faisait confiance à l'Assemblée nationale pour défendre la souveraineté de la France. C'est, en effet, la tâche que doit absolument assumer notre assemblée, car nous ne pouvons faire confiance à ce gouvernement pour défendre la souveraineté de notre pays.

C'est pourquoi il est nécessaire d'inclure les garanties supplémentaires que nous réclamons. Il est profondément antidémocratique de refuser aux députés français le droit d'amender le projet, c'est-à-dire de jouer leur rôle d'élus de la nation.

La position du Gouvernement, qui a voulu, sur une question aussi fondamentale, se réfugier dans des artifices de procédure en invoquant l'article 128 du règlement et en proclamant par avance que son projet « n'est pas amendable », est inadmissible. La politique du « c'est à prendre ou à laisser » n'est pas acceptable. En réalité, comme les propositions d'ajournement ou de renégociation, l'utilisation de cet artifice de procédure revient à escamoter le débat, à refuser de prendre clairement position.

C'est une démarche autoritaire, mais c'est aussi la confirmation qu'au-delà des professions de foi, la défense de l'indépendance et de la souveraineté nationales n'est pas le souci majeur du Gouvernement.

Le projet qui nous est soumis est à cet égard insuffisant. Il laisse la porte ouverte à la possibilité d'empiéter ultérieurement sur notre souveraineté nationale.

Le risque est d'autant plus grand que la plupart des partenaires de la France sont bien décidés à lutter pour obtenir une extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Certains ont même déclaré qu'ils souhaitaient faire de celle-ci une Assemblée constituante.

Si, par malheur, cela se produisait la politique de la France serait alors soumise aux prétentions des plus puissants, elle serait dictée de Washington, par Bonn interposée !

**M. Roger Partrat.** De Moscou !

**M. Gustave Ansart.** Dans l'état actuel des choses, il ne faut pas se le cacher, la République fédérale allemande tend à imposer à l'Europe son *leadership* sur les plans économique, monétaire, voire militaire.

Il n'est que d'entendre les multiples déclarations d'hommes politiques ouest-allemands pour se convaincre que l'accroissement des pouvoirs de l'Assemblée européenne serait une arme supplémentaire fournie à cette volonté de diriger l'Europe.

Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Cette politique que nous préconisons et cette exigence sont conformes à l'idée que se font les travailleurs de la patrie, de la nation, qui n'est pas une réalité dépassée. Nous sommes au contraire à une époque où naissent et se développent les nations.

De même, le patriotisme n'est pas démodé, comme certains l'affirment, qui n'hésiteraient pas, sous prétexte de « faire l'Europe », à brader notre pays et avec lui les intérêts des travailleurs. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Frédéric Gabriel.** Pas vous !

**M. le président.** Laissez parler l'orateur, messieurs.

**M. André-Georges Voisin.** Ce n'est pas croyable !

**M. Gustave Ansart.** Oui, imposez le silence, monsieur le président. Ils s'énervent.

**M. Robert-André Vivien.** Nous nous indignons de propos indignes. C'est tout à fait différent.

**M. le président.** Voulez-vous laisser parler l'orateur !

**M. André-Georges Voisin.** Il nous endort !

**M. Gustave Ansart.** N'est-ce pas déjà ainsi que raisonnent ces sociétés capitalistes qui n'hésitent pas à investir à l'étranger l'argent des contribuables français, argent que leur octroie généreusement l'Etat ?

Usinor, par exemple, qui a fait part la semaine dernière de son intention de s'installer au Brésil et qui achète des mines de charbon aux Etats-Unis... avec les milliers de milliards que lui a accordés l'Etat ! (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Rhône-Poulenc, qui possède déjà cinquante et une usines à l'étranger...

**M. Benoît Macquet.** Et combien en U. R. S. S. ?

**M. Gustave Ansart.** Il suffit de parler du grand capital, messieurs, pour que vous entriez en transe. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

C'est cette politique que mène le Gouvernement. Une politique qui vise à accélérer l'intégration de notre pays dans l'économie de l'Europe des Neuf, sans parler des aspects militaires.

Or, pour les travailleurs et pour le peuple de notre pays, le prix de cette politique est déjà bien lourd.

La Communauté européenne n'est pas aujourd'hui cette communauté de progrès économique et de progrès social si longtemps et si compiaissamment annoncée. C'est celle des sociétés multinationales. Vous le savez bien : quelques dizaines de grands groupes font la pluie et le beau temps et se répartissent les richesses créées par les travailleurs, alors que ceux-ci connaissent les restrictions, la hausse des prix et le chômage.

**M. Hector Rolland.** Cela n'a rien à voir avec le sujet !

**M. Gustave Ansart.** C'est devenu un lieu commun d'affirmer que la Communauté traverse une crise grave, laquelle reflète la crise générale du monde capitaliste.

Je me souviens que certains clamaient que le Marché commun représentait le salut pour nos industries, que le pouvoir d'achat allait doubler en dix ans. Oseraient-ils, devant les milliers d'usines fermées, nos mines détruites et notre sidérurgie en crise, soutenir à nouveau de telles affirmations ? Le développement de cette communauté s'est accompagné de trop de laissés-pour-compte, de trop de gâchis, de trop de gaspillages.

L'inflation, la hausse des prix atteignent durement les salariés et s'accompagnent d'une spéculation sans frein, ruinant les monnaies nationales.

Le chômage a ressurgi en force dans notre vie nationale, à l'échelle de la Communauté tout entière. Celle-ci totalise près de sept millions de chômeurs, et elle ne peut avoir l'espoir de résorber ce chômage à court terme.

**M. André-Georges Voisin.** Et dans les pays socialistes ?

**M. Gustave Ansart.** Près de 50 p. 100 de ces sans-travail ont moins de vingt ans : ils sont à la recherche d'un premier emploi. Chômeurs en 1977, chômeurs avant même d'avoir travaillé !

Il en est de même pour l'Europe verte, décrite comme le fleuron du Marché commun. Pour la quatrième année consécutive, les paysans de France verront leurs revenus baisser, victimes de prix décidés à Bruxelles, sans que le Gouvernement ne se décide à adopter les correctifs et les mesures nationales que nous préconisons depuis des années.

Parallèlement, nous assistons à des atteintes préoccupantes portées à la liberté et à la démocratie, illustrées, en particulier en Allemagne de l'Ouest, pays le plus puissant de la Communauté européenne, par des interdits professionnels et par une offensive contre les libertés syndicales.

**M. Julien Schwartz.** Et que se passe-t-il en Allemagne de l'Est et en Pologne ?

**M. Gustave Ansart.** Voilà pourquoi, monsieur le ministre, cette construction européenne-là ne bénéficie pas de l'adhésion populaire. La vérité, c'est que les peuples ne se reconnaissent pas dans ses buts, ses objectifs, ses résultats.

Aux millions de jeunes vivant dans la Communauté, vous offrez le visage d'une Europe qui se veut moderne et neuve ; mais ce n'est jamais que la chasse gardée du grand capital et de son régime d'exploitation des peuples et des richesses qu'ils créent. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. André Fanton.** Lamentable !

**M. Gustave Ansart.** Il est trop facile d'invoquer les sondages pour dire que les travailleurs soutiennent l'idée de l'Europe : on leur pose des questions qui n'ont rien à voir avec la réalité ! (*Rires sur les bancs du groupe républicain.*)

Il est vrai que, dans leur générosité foncière et parce que leurs intérêts ne s'opposent pas mais se complètent, des millions d'hommes et de femmes, dans tous les pays, aspirent à une Europe de paix, à une Europe de concorde, de fraternité humaine, de progrès économique et social. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Si vous demandez aux travailleurs : « Etes-vous prêts à construire cette Europe-là ? », ils vous diront : oui ! Mais en même temps, ils seraient des naïfs et des victimes s'ils s'imaginaient un seul instant que cette construction puisse se faire sans lutter et sans vaincre les forces d'argent, les énormes puissances d'argent qui s'y opposent.

La construction européenne que nous préconisons ne se fera qu'après un tenace combat démocratique, mené dans chaque pays.

**M. Francis Hardy.** Avec les tanks soviétiques !

**M. Gustave Ansart.** La Communauté européenne que nous voulons s'oppose à la politique des blocs, à la politique du passé qui

va à contre-courant de l'évolution de notre monde vers la détente et vers la paix. (*Exclamations sur les bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

Mais écoutez donc, car vous en avez besoin ! Vous n'y connaissez pas grand chose. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Il y a vingt ans que vous subissez l'épreuve de la communauté. Ecoutez au moins une autre version !

**M. Benoît Macquet.** Celle de l'esclavage !

**M. Gustave Ansart.** Pour notre jeunesse, nous voulons saisir l'occasion de faire enfin de l'Europe une terre de paix et non plus une terre de souffrance (*exclamations et rires sur les bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République*) où les peuples se sont trop souvent affrontés pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs. (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Gustave Ansart.** Ils perdent toute dignité ! Laissez-les faire !

**M. le président.** Voulez-vous me laisser parler ?

**M. Benoît Macquet.** La terre de souffrance, c'est l'Europe de l'Est.

**M. le président.** Mes chers collègues, par ces manifestations inutiles et déplacées vous retardez le moment où d'autres orateurs qui vous plairont peut-être davantage vont prendre la parole. Vous déséquilibrez ainsi l'horaire de la séance. Je vous prie de demeurer tranquilles.

Continuez, monsieur Ansart.

**M. Gustave Ansart.** Les deux dernières guerres n'ont donc pas été pour les peuples une effroyable catastrophe ? Vous les avez peut-être déjà oubliées, messieurs ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Robert-André Vivien.** La guerre, nous l'avons faite un an et demi avant vous !

**M. Gustave Ansart.** Nous voulons le plein développement des libertés, une véritable prise en mains par les peuples de leur destin, sans ingérence d'aucune sorte. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et du groupe républicain.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, vous retardez le débat. Laissez parler l'orateur.

**M. Robert-André Vivien.** Qu'il soit digne !

**M. Gustave Ansart.** Je les ai piqués au vif, monsieur le président. Ils sont gênés. Il faut bien pourtant qu'ils me laissent continuer.

**M. Jacques Marette.** *Davaï, davaï, tovarich !*

**M. le président.** Chacun donnera son opinion.

**M. Gustave Ansart.** Ce dont les Français et leurs voisins ont besoin, c'est d'une Europe démocratique, celle des travailleurs, soustraite à la domination des grandes sociétés capitalistes. (*Rires sur les bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

Une Europe fondée sur la coopération des nations et des peuples, sur le respect de l'indépendance de chacun des pays membres de la Communauté économique européenne. Là se trouve la garantie d'une véritable coopération stable et équitable.

**M. Robert-André Vivien.** Comme pour les Juifs soviétiques !

**M. Gustave Ansart.** Ce sont là des principes fondamentaux inscrits dans le programme commun de gouvernement. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. André-Georges Voisin.** Vos camarades du programme commun ne vous applaudissent pas ! Il a du plomb dans l'alle !

**M. André Fanton.** Nous arrivons enfin à la conclusion !

**M. Gustave Ansart.** Comment parler de construction européenne réelle si chacune de ses composantes, et la France en particulier, ne s'appuie pas sur des assises commerciales, industrielles, monétaires solides ?

Comment parler de construction européenne sans développer d'urgence une politique sociale audacieuse qui fonde la relance de l'activité économique, contribue à la résorption du chômage,

améliore le sort des travailleurs ? (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*) Mais vous ne connaissez rien aux travailleurs, vous ne voulez pas en entendre parler. Vous mesurez simplement la longueur des cortèges, mais vous n'y êtes jamais ! (*Rires sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

La coopération pourra alors se développer concrètement, en s'appuyant sur la pleine utilisation des hommes, des richesses, des capacités de nos pays et sur les besoins des peuples.

C'est cette politique que nous défendons et que nous défendons au sein de l'Assemblée européenne.

Dès 1963, Waldeck Rochet, alors secrétaire général du parti communiste, déclarait : ...

**M. André-Georges Voisin.** Vous changez tellement d'avis que personne n'arrive à vous croire !

**M. Gustave Ansart.** ... « Nous avons demandé depuis longtemps que les élus de notre parti puissent, comme les autres, être représentés au sein de ces institutions, selon la règle démocratique, afin de pouvoir y apporter nos critiques, nos propositions, afin d'y faire entendre la voix des travailleurs de France dans l'intérêt de la paix et de tous les peuples... »

En 1973, après dix années, a été enfin reconnu notre droit à siéger à l'Assemblée européenne. Nous avons alors déclaré que nous ne venions pas dans cette assemblée pour cautionner la Communauté telle qu'elle est, mais avec la volonté d'agir pour la transformer, pour construire une Europe de paix, une Europe démocratique, une Europe de progrès social et de la coopération.

**M. Alexandre Bolo.** L'Europe du goulag !

**M. Gustave Ansart.** La construction de l'Europe n'implique donc pas l'abandon, mais au contraire suppose le renforcement de la souveraineté et de l'indépendance nationales de chacun des pays qui la composent. La valeur des décisions prises n'en sera que plus grande. C'est à partir des nations souveraines que les décisions prises seront réellement appliquées.

Le programme commun de gouvernement de la gauche dit...

**M. André Fanton.** Vous allez le modifier !

**M. Gustave Ansart.** « Le Gouvernement aura à l'égard de la Communauté économique européenne un double objectif... »

**M. André Fanton.** M. Marchais dit le contraire !

**M. Gustave Ansart.** Ecoutez, vous ne connaissez pas le programme commun ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

« D'une part, participer à la construction de la C. E. E., à ses institutions... »

**M. André Fanton.** M. Marchais dit le contraire !

**M. le président.** Je vous prie de laisser s'exprimer l'orateur.

**M. Gustave Ansart.** « ... à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de libérer la Communauté de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires ; »

« D'autre part, préserver au sein du Marché commun sa liberté d'action pour la réalisation de son programme politique, économique et social. »

C'est dans cet esprit, monsieur le Premier ministre, que le parti communiste et le groupe dont je suis aujourd'hui le porte-parole sont si exigeants, si soucieux qu'il ne soit porté, sous prétexte d'élire au suffrage universel l'Assemblée européenne, aucune atteinte à notre souveraineté, à notre indépendance nationale par quoi que ce soit et pour quoi que ce soit.

Il s'agit pour nous de défendre les intérêts bien compris des travailleurs...

**M. Jean Delancour.** Les intérêts du parti communiste !

**M. Gustave Ansart.** ... qui sont inséparables de l'intérêt national. Sur ces deux grandes exigences, nous ne transigerons pas et c'est la raison pour laquelle nous continuons à réclamer, sur le plan national, des garanties supplémentaires.

Nous considérons — et c'est pour nous une question de principe — que la souveraineté nationale est une prérogative qui est du ressort exclusif de notre peuple. Nous ne saurions demander à l'étranger des garanties qui doivent être définies ici pour être notifiées à nos partenaires du Marché commun.

C'est pourquoi nous demandons toujours que le texte gouvernemental puisse être amendé.

Nous avons demandé que le projet de ratification et la loi électorale soient discutés simultanément. Nous enregistrons que le projet sur les modalités de l'élection sera discuté la semaine prochaine.

Nous avons demandé que la loi de ratification affirme le principe selon lequel la souveraineté nationale ne peut être aliénée, en tout ou partie, à quelque organisation internationale que ce soit.

Nous avons demandé que la loi électorale précise que la souveraineté ne peut être que nationale et que seuls peuvent être regardés comme participant de cette souveraineté les représentants du peuple français élus dans le cadre des institutions de la République. L'Assemblée européenne n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République française et ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale.

Nous avons également demandé que le mode de scrutin — la représentation proportionnelle dans un cadre national — soit applicable pour les élections ultérieures et pas seulement pour celle prévue en 1978.

Ces propositions, qui visent à maintenir les compétences de l'Assemblée européenne dans les limites fixées par le traité de Rome, correspondent au respect scrupuleux de la liberté d'action de la France.

Elles sont conformes aux intérêts de notre peuple et de la nation, comme aux principes définis par le programme commun de gouvernement, et à la conception que nous avons de l'Europe...

**M. André Fanton.** C'est vous qui n'avez pas lu le programme commun !

**M. Gustave Ansart.** Elles répondent à la nécessité d'une autre politique pour la France.

La politique étrangère qui se fait aujourd'hui au nom de notre pays, ce n'est pas la politique de la France, c'est celle de la grande bourgeoisie conservatrice et inquiète ! (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Plusieurs députés communistes. Elle est là !

**M. Gustave Ansart.** Cette politique-là a perdu tout grand dessein. Elle se fait au jour le jour. Elle rabaisse l'autorité de la France. L'influence de notre pays s'en trouve diminuée. Elle fait jouer à la France sur la scène internationale les petits rôles. Ce n'est pas là notre idée de la France.

**M. Charles Bignon.** C'est l'éloge du gaullisme !

**M. Gustave Ansart.** Nous pensons que la politique étrangère de notre pays doit avoir une tout autre dimension.

**M. Roland Nungesser.** C'est très gaullien !

**M. Gustave Ansart.** Elle doit être ordonnée tout entière en fonction de l'intérêt de notre peuple. C'est à ce prix que la France démocratique recouvrera tout son prestige et toute son autorité dans le monde. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Chirac.

**M. Jacques Chirac.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je parlerai cet après-midi au nom du groupe du rassemblement pour la République, qui a, vous le savez, déposé une motion d'ajournement.

Cette décision a été prise après une réflexion longue et approfondie. Je ne vous cacherai pas, monsieur le Premier ministre, que tous les membres de notre groupe n'étaient pas unanimes quant à l'objectif à atteindre.

Certains estiment que l'élection au suffrage universel du Parlement européen est, en toute hypothèse, une mauvaise réforme pour l'Europe et plus encore pour la France qui serait ainsi privée d'une part essentielle de sa souveraineté nationale et par là même n'aurait plus la possibilité de conduire son destin comme elle l'entend.

D'autres, au contraire, considèrent que cette réforme est une étape dans un contexte qui avait été prévu par le traité de Rome, et qu'il conviendra un jour de l'adopter.

Mais tous ont considéré que l'ambiguïté manifeste créée par les divergences de vue complaisamment étalées depuis quinze jours entre le point de vue de la France, tel qu'il a été exprimé par M. le ministre des affaires étrangères et auquel nous souscrivons, et celui de la grande majorité de nos partenaires exprimé par des responsables de ces pays, ne nous permettait pas de nous prononcer, dès aujourd'hui, en toute connaissance de cause, en toute responsabilité.

**M. Michel Debré.** Très bien !

**M. Jacques Chirac.** Il s'agit là, monsieur le Premier ministre, et je souhaite que le Gouvernement le comprenne, d'un problème de conscience et, à ce titre, il est éminemment respectable. C'est pourquoi j'ai observé avec tristesse la campagne qui s'est développée pour dénaturer complètement notre position. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

On nous a accusés d'être viscéralement anti-européens et de profiter de cette occasion pour le manifester sournoisement. On nous a accusés de diviser la majorité, à la veille des élections, pour je ne sais quelles fins partisanes. On nous a accusés de mettre en cause la parole, la raison, la dignité de la France comme si le Parlement n'avait pas son mot à dire lorsque la parole, la raison et la dignité de la France sont en cause. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. Paul Balmigère.** Nous disions la même chose tout à l'heure, et vous protestiez ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. Jacques Chirac.** Monsieur le Premier ministre, je voudrais profiter aujourd'hui de la tribune publique qui nous est offerte, pour exprimer le sentiment unanime de notre groupe.

Nous sommes unanimes à considérer qu'il est de l'intérêt fondamental de la France de participer activement à l'élaboration et à la construction d'une Europe unie et nous dénonçons le fait que, depuis quelques années, hélas, cette Europe ne progresse plus et même régresse dans bien des domaines.

Nous sommes profondément convaincus de la nécessité de construire l'Europe, et cela pour deux raisons essentielles.

Les pays d'Europe occidentale, qu'ils soient dirigés par les gouvernements sociaux-démocrates ou libéraux, bénéficient d'un privilège qui est de plus en plus rare dans le monde d'aujourd'hui : je veux parler d'un type de régime politique fondé sur le respect des libertés, sur le respect de la personne humaine, de sa responsabilité, de son initiative, sur l'acceptation de certains risques compensés par la mise en œuvre d'une solidarité chaque jour plus élaborée.

Ce type de régime est le fruit d'une longue histoire, d'une longue tradition, d'une longue expérience, mais aussi d'une grande accumulation de richesses au fil des siècles.

Ce type de régime privilégié, auquel nous sommes tous ici profondément attachés, est de plus en plus contesté et menacé, et pour cette raison, de plus en plus rare.

Il est menacé de l'extérieur par les pressions, les menaces et les intérêts de régimes forts, puissants, autoritaires qui se développent dans le monde. Il est menacé et contesté de l'intérieur par ceux qui se réfèrent à un autre type de démocratie.

Or, aucun des pays d'Europe occidentale ne pourra résister seul à de telles pressions. Lorsque l'on veut défendre les libertés et le respect de l'homme, on est, hélas ! obligé de constater que l'on va à contre-courant de l'histoire. Il faut donc beaucoup de volonté, mais aussi de force pour réussir mais nous ne réussirons pas seuls.

L'intérêt de la France, l'intérêt des nations européennes, l'intérêt de l'Europe, c'est de préserver la démocratie et la liberté, et donc de s'unir. C'est le seul moyen.

C'est la raison pour laquelle nous sommes profondément convaincus que la France doit être activement associée à la construction de l'Europe unie.

Mais il y a une deuxième raison fondamentale. L'évolution du monde conduit à la constitution de grands ensembles, puissants et organisés. Ce sont aujourd'hui les Etats-Unis et l'Union soviétique ; ce sera demain, si ce n'est déjà fait, la Chine ; ce sera après-demain, comme l'avait prévu le général de Gaulle, l'Amérique latine.

Si l'Europe reste divisée, elle sera dans quinze ou vingt ans l'homme malade du monde. Elle sera la terre d'élection de toutes les convoitises extérieures ; elle sera le champ clos des rivalités mondiales ; elle sera le lieu où viendront s'affronter les grandes puissances. L'Europe y perdra son indépendance et il ne faut pas exclure qu'apparaisse une forme moderne de néo-colonialisme qui, cette fois-ci, s'opérerait à notre détriment. L'Europe enfin, dans cette hypothèse, sera, par son instabilité, un élément permanent d'insécurité dans le monde.

Il est donc essentiel que l'Europe s'unisse vite pour répondre à ce grand défi qu'une fois encore l'Histoire lui lance, une Histoire où elle n'a plus le premier rôle.

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous sommes européens et voilà pourquoi nous contestons à quiconque le droit de prétendre que nous ne le sommes point.

Quelle Europe voulons-nous ? Nous voulons depuis longtemps une Europe qui soit confédérale et indépendante. Souvenons-nous que le général de Gaulle a été le premier à défendre cette thèse et qu'alors nombreux étaient ceux, dans cette assemblée et chez nos partenaires qui contestaient le bien-fondé de cette orientation et qui souhaitaient aller immédiatement au but, plus vite, plus loin, dans n'importe quelles conditions, sans aucun réalisme politique.

En revanche, nombreux étaient ceux qui, par souci de l'équilibre extérieur, refusaient catégoriquement toute espèce de solution européenne.

Aujourd'hui, je suis heureux de constater que les thèses ardemment défendues par le général de Gaulle, puis par Georges Pompidou et par le Gouvernement actuel, se sont pratiquement imposées et qu'elles sont défendues sur tous les bancs de cette assemblée. Une fois encore, dans ce domaine comme en d'autres, le général de Gaulle aura été une sorte de prophète. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et du groupe républicain.)

C'est une raison supplémentaire pour être attentif à son enseignement, et c'est pourquoi nous y restons profondément attachés. C'est aussi ce qui nous permet d'affirmer que la seule Europe qui vaille pour nous est une Europe indépendante et confédérale.

Vouloir une Europe indépendante, c'est, là aussi, aller à contre-courant de l'ambition de certains de nos partenaires. Nous refusons de reconnaître l'hégémonie de toute superpuissance, car nous estimons que l'Europe a, en elle-même, la force qui lui permettra de faire partie de ces superpuissances, et même de se situer au premier rang d'entre elles, si elle sait véritablement affirmer sa personnalité et sa solidarité.

Une Europe confédérale, cela va de soi, et personne aujourd'hui ne le conteste. Il est bien évident que l'on ne peut pas ignorer les traditions qui sont les nôtres, les siècles qui ont forgé la personnalité de chacun des pays qui composent cette Europe, les intérêts intérieurs et extérieurs divergents, dont les chefs d'Etat et de gouvernement ont chacun, pour ce qui concerne leur pays, à défendre les aboutissements.

Toute voie qui ne tiendrait pas compte de cette réalité fondamentale serait donc irréaliste, dangereuse, et, surtout, elle ne saurait nous conduire à l'Europe, dans la mesure où elle serait de nature, par les conflits internes qu'elle engendrerait, à créer très rapidement des crispations ou des difficultés telles que cette Europe n'y résisterait pas.

Voilà le sens de notre engagement, voilà le grand dessein pour lequel nous sommes résolus à continuer à nous battre.

Mais, monsieur le Premier ministre, face à cette ambition, que constatons-nous aujourd'hui ? Qu'est devenue cette Europe qui était l'un des grands espoirs de nombre d'entre nous ?

Depuis quelques années, l'Europe ne progresse pas. Aucun progrès concret n'a été réalisé, et cela malgré les obligations formelles inscrites dans le traité de Rome. Aucun progrès sérieux n'a été accompli en politique conjoncturelle en dépit de la situation dramatique que connaissent tous les pays européens, notamment en matière d'emploi.

Aucun progrès non plus en ce qui concerne les mouvements de capitaux, le droit d'établissement, la politique des transports, le rapprochement des législations, notamment sociales ou fiscales, l'harmonisation des normes techniques — cela est pourtant fondamental dans une civilisation essentiellement technologique — l'organisation de certains marchés agricoles, et parmi les plus importants.

Monsieur le Premier ministre, notre politique d'association avec les Etats d'Afrique s'est diluée dans l'affaiblissement des préférences réciproques. Le projet d'union économique et monétaire, élaboré à l'initiative de Georges Pompidou au sommet de La Haye, n'a pu être poursuivi. Pourtant, il s'agit bien là des domaines essentiels de la construction de l'Europe, des préalables fondamentaux sans lesquels cette Europe n'est qu'un sujet de discours.

**M. Hubert Ruffa.** C'est votre bilan !

**M. Jacques Chirac.** Et dans tous ces domaines, comment s'est manifestée la volonté européenne de ceux qui, dans la Communauté, prétendent aujourd'hui nous donner des leçons ?

Je sais bien qu'il y a des difficultés, qu'elles sont immenses et que la conjoncture économique internationale actuelle rend très difficile l'harmonisation des politiques.

Je sais bien que l'évolution divergente des économies et des monnaies des différents pays européens rend infiniment difficile l'union monétaire entre des pays qui, par les contraintes

qu'ils acceptent de s'imposer, ramènent à 4 ou 5 p. 100 le taux de leur inflation et ceux qui, en raison du laxisme de leurs autorités, maintiennent ce taux entre 15 et 20 p. 100.

Je sais aussi qu'il existe de considérables conflits d'intérêts politiques.

Mais je constate avec regret et je dénonce le fait que, chaque fois que sont mis en balance les intérêts de l'Europe unie et indépendante et la préservation des liens qui unissent tel ou tel de nos partenaires avec les Etats-Unis, c'est toujours dans la deuxième direction que penche la balance. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Nous en avons eu un exemple récent — le Gouvernement français le sait bien — avec la politique de l'énergie. Il eût été essentiel que l'Europe prit des initiatives et s'organisât pour faire face à ce défi, maintenant permanent, que constitue le prix nouveau de l'énergie. Or, que s'est-il passé malgré, je le sais, les démarches pressantes et permanentes de la France ? Tous nos partenaires ont accepté d'adhérer, à la demande américaine, à l'agence internationale de l'énergie. Il est vrai que nous avons, à l'époque, dénoncé une telle attitude. Mais quel a été le résultat ? Rien, ou pratiquement rien de sérieux n'a été fait en ce domaine en dépit de nos initiatives, de nos propositions et de notre volonté. Et les Etats-Unis viennent de prendre, seuls, les dispositions qui les concernent. C'est là un état d'esprit excessivement dangereux.

Ce contre quoi nous devons lutter, c'est bien cette ambiguïté qui existe entre l'ambition de certains — et nous en sommes tous ici — qui veulent une véritable Europe indépendante, et celle de plusieurs de nos partenaires qui, eux, souhaitent, en réalité, une Europe germano-américaine.

**M. Edouard Schloesing.** Vous ne pouvez pas dire cela !

**M. Jacques Chirac.** Voilà, monsieur le Premier ministre, les dangers qui nous guettent aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Mais ce qui est plus grave encore c'est que, depuis quelques temps, chacun le sent et le sait, l'Europe régresse.

L'instabilité monétaire a profondément affecté le fonctionnement du marché commun agricole. On s'est peu à peu écarté de l'unité de prix, qui en est un élément essentiel, et l'on a mis en place un système de montants compensatoires qui grève lourdement le budget de la Communauté, et qui est tout à fait contraire à l'intérêt de nos exportateurs agricoles. Nous avons dénoncé ce système, et M. le ministre de l'agriculture a renouvelé récemment cette dénonciation, mais en vain.

En fait, il n'existe, au sein de la Communauté, aucune volonté réelle de faire progresser l'unité européenne, et c'est cela qui nous inquiète.

Et chacun sait que nos principaux partenaires contestent fondamentalement le seul véritable succès de l'Europe, son élément le plus représentatif, à savoir la politique agricole commune. L'Angleterre ne cache pas qu'elle demande sa remise en cause complète. Et il suffit d'entendre les déclarations du chancelier fédéral allemand pour savoir quelle est, à cet égard, l'ambition des autorités allemandes.

Enfin, le fonctionnement de la Communauté est tel que des tranches de plus en plus larges de l'opinion publique française s'interrogent sur les objectifs d'une Europe qui condamne certains de leurs intérêts les plus vitaux.

Interrogez, monsieur le Premier ministre, les viticulteurs du Midi, dont les intérêts sont systématiquement ignorés par la Communauté économique européenne. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. Raoul Bayou.** Quelle impudence !

**Plusieurs députés socialistes et radicaux de gauche et communistes.** Quelle démagogie ! Quel cynisme !

**M. Jacques Chirac.** Interrogez les éleveurs dont les revenus sont régulièrement menacés par la remise en cause de la protection communautaire. (Mêmes mouvements.)

Interrogez les marins pêcheurs qui, demain, n'auront peut-être plus libre accès à leurs lieux de pêche. (Mêmes mouvements.)

Interrogez tous ceux qui vivent de la sidérurgie, du textile, de l'industrie du cuir, de la construction navale, d'une partie de l'industrie chimique, et peut-être demain de l'automobile, sur les bienfaits de l'Europe telle qu'elle existe aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Vives protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** Un peu de calme ! Ne vous énervez pas, mes chers collègues.

**M. Hector Rolland.** Un peu de dignité !

**M. Jacques Chirac.** Après des années de progrès rapides, où les Européens voyaient la Communauté se construire, voici que la complexité des problèmes, la lourdeur d'une Europe élargie, les difficultés économiques rendent la progression plus lente et expliquent parfois des reculs sérieux.

Les citoyens de nos pays comprennent mal ce changement, ils s'étonnent de voir des ministres et même des chefs de gouvernement se réunir sans décider. Les Européens craignent que la volonté fasse défaut et que l'élan de la construction européenne ne soit aujourd'hui définitivement brisé.

Et c'est pour masquer ce bilan négatif...

**M. Pierre Joxe.** C'est le vôtre !

**M. Jacques Chirac.** ... c'est pour masquer cette incapacité à décider de la part des Européens et cette absence de volonté de la part de l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement, c'est pour masquer ces problèmes difficilement surmontables qu'on nous propose aujourd'hui une initiative dont l'objet principal est de faire illusion. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

**M. Gustave Ansart.** Vous l'avez pourtant approuvée !

**M. Jacques Chirac.** Cette réforme est certes prévue dans le traité. *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

**M. Marcel Rigout.** Rentez-vous votre signature ?

**M. le président.** M. Chirac a seul la parole !

**M. Jacques Chirac.** Les communistes nous donnent une fois de plus une image de leur sectarisme, ce qui laisse préjuger ce que serait un régime dans lequel ils détiendraient l'autorité. *(Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des communistes.)*

Cette réforme, monsieur le Premier ministre, est certes prévue dans le traité...

**M. Gustave Ansart.** Démagogie !

**M. Jacques Chirac.** ... mais sa mise en œuvre devait s'effectuer dans un contexte totalement différent, au terme de progrès importants qui auraient donné au préalable à l'Europe sa véritable structure, des législations harmonisées et une protection nettement affirmée.

Plusieurs députés communistes. Vous avez pourtant signé ce traité !

Un député du rassemblement pour la République. Et le pacte germano-soviétique ?

**M. Jacques Chirac.** Mais aujourd'hui cette réforme risque d'être illusoire et dangereuse...

Plusieurs députés communistes. Vous l'avez signée !

**M. le président.** L'orateur a seul la parole !

**M. Jacques Chirac.** J'indique à nos collègues communistes que le fait d'avoir, il y a peu de temps, changé profondément d'avis quant à leurs objectifs en matière européenne, et cela pour des raisons tactiques, après avoir toujours été profondément hostiles à l'Europe, ne les autorise pas aujourd'hui à empêcher un orateur de s'exprimer à la tribune.

Messieurs, vous êtes des démagogues et, de surcroît, des démagogues insupportables ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

C'est la raison pour laquelle votre masque tombe chaque fois que l'exercice de la démocratie est en cause. Vous ne gagnerez pas le pari que vous avez engagé, en abandonnant une partie de votre âme, ce que nous, nous avons refusé de faire. *(Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs des communistes.)*

**M. Roger Corréze.** Girouettes !

**M. Paul Balmigère.** Qui a signé ?

**M. Jacques Baumel.** Monsieur le président, soyez ferme !

**M. le président.** Je demande à l'Assemblée de bien vouloir garder son calme et de laisser parler l'orateur ainsi que je l'ai fait tout à l'heure. Monsieur Chirac, vous avez la parole.

**M. Guy Ducoloné.** La démagogie a la parole !

**M. Lucien Neuwirth.** Les communistes sont contre la liberté d'expression !

**M. Gabriel de Poulpique.** Ce sont des fascistes de gauche !

**M. Jacques Chirac.** Monsieur le Premier ministre, cette réforme, à nos yeux, risque d'être illusoire et dangereuse.

Elle risque d'être illusoire, car nous ne voyons pas comment un parlement européen, se saisissant des attributions ou d'une partie des attributions qui appartiennent en réalité à des parlements nationaux...

**M. Louis Odru.** Il ne fallait pas signer !

**M. Jacques Chirac.** ... et qui constituent des éléments de la souveraineté nationale, pourrait se substituer sérieusement à la seule volonté vraiment capable de faire progresser l'Europe, à savoir celle des chefs d'Etat et de gouvernement.

Elle risque d'être dangereuse parce que, tout en affirmant que l'Europe doit être confédérale, on introduit en son sein un mécanisme qui est purement fédéral. Monsieur le Premier ministre, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire.

Mais, surtout, à quoi assistons-nous depuis quelque temps ?

Vous aurez observé, monsieur le Premier ministre que, depuis une quinzaine de jours, il n'est pas une prise de position de nos partenaires européens qui ne soit profondément divergente des conceptions de votre gouvernement.

C'est M. Willy Brandt — probablement le prochain président de l'Assemblée des Communautés européennes — qui, tout récemment encore, affirmait que cette assemblée devrait avoir un rôle constituant. Et le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, s'est contenté de déclarer que cette prise de position était, dans l'état actuel des choses, « inopportune ».

M. Colombo, l'actuel président de l'assemblée de Strasbourg, ne tient pas des propos substantiellement différents, pas plus que le Premier ministre de Belgique, dont on connaît les ambitions dans ce domaine depuis la publication de son rapport — que nous n'avons pas approuvé — ou que le Premier ministre luxembourgeois. Et je ne parle pas des récentes déclarations du gouvernement hollandais à ce sujet.

Il y a donc une ambiguïté fondamentale, une contradiction complète entre la manière dont nos partenaires voient l'évolution de cette assemblée et l'idée que nous nous en faisons, idée qui est exprimée dans l'article 2 du projet. A ce propos, je tiens à remercier M. Couve de Murville qui a travaillé très sérieusement pour arriver à maintenir dans cet article ce qui paraît essentiel au Gouvernement, et au rassemblement pour la République.

Je ne reprendrai pas l'argumentation qui a déjà été développée, mais vous savez parfaitement, monsieur le Premier ministre, que, hélas ! cette prise de position de notre Parlement ne s'imposera pas à nos partenaires étrangers et qu'elle n'a pas de valeur autre que morale. De nombreux représentants des pays de la Communauté nous l'ont d'ailleurs indiqué très clairement.

Je ne reprendrai pas davantage la brillante démonstration qu'a faite hier M. Michel Debré, qui, je le pense, avait raison.

Mais, monsieur le Premier ministre, je vous demande de comprendre notre inquiétude.

Personne, aujourd'hui, ne peut dire où nous allons, à quoi nous nous engageons.

**M. André Guerlin.** Mais si !

**M. Jacques Chirac.** Or, il s'agit de notre souveraineté nationale. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)* Nous ne pouvons pas l'engager à la légère. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Ne va-t-on pas créer sur cette ambiguïté une structure, par ailleurs inadaptée à la gestion d'un grand ensemble, et qui entraînera, en Europe, plus de déboires, de désillusions, de crispations, de forces centrifuges qu'elle ne donnera d'élan à l'idée européenne.

Ne va-t-on pas créer un mécanisme dans lequel, une fois entrés, nous serons obligés de constater qu'il nous conduit à l'abandon d'éléments essentiels de notre souveraineté ou de nos intérêts ?

Nous sommes, monsieur le Premier ministre, dans la situation type qui exige un effort de clarification. Il faut savoir exactement ce à quoi nous nous engageons et ce à quoi s'engagent nos partenaires. Il doit y avoir une harmonisation entre les ambitions de chaque pays, si, toutefois, il peut exister une convergence pour conduire cette politique européenne dont, hélas ! on observe aujourd'hui que personne ne semble vouloir sérieusement.

Nous ne refusons pas le principe du texte. Nous ne sommes, bien sûr, ni contre l'Europe ni contre le suffrage universel. Nous disons simplement qu'aujourd'hui il y a une ambiguïté telle que nous ne sommes pas, en conscience, monsieur le Premier ministre, en mesure de décider et de trancher.

Et cet ajournement que nous demandons, qui est la contrepartie de l'interdiction d'amender le texte, a pour objet de nous permettre d'obtenir les garanties qui sont nécessaires et qui exigent de nouvelles négociations entre notre Gouvernement et les gouvernements de nos partenaires sur l'objectif qui est réellement poursuivi.

Cet objectif, tel que vous le définissez, nous l'acceptons totalement, nous le partageons sans réserve, mais nous voulons être sûrs que nous ne nous engageons pas à la légère sur le mauvais chemin.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, il ne serait pas convenable d'utiliser la procédure de l'article 49, alinéa 3, dans un domaine où le Parlement est éminemment concerné.

**M. Michel Debré.** Très bien !

**M. Jacques Chirac.** Peut-on sérieusement imaginer que, pour ne pas perdre deux mois, alors qu'un seul pays jusqu'à présent a ratifié ce traité...

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jacques Chirac.** ...on envisage de dessaisir le Parlement d'une partie de ses attributions sans même qu'il se soit prononcé ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Georges Fillioud.** Vous ne vous en êtes pas privé !

**M. Jacques Chirac.** Ce que nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, c'est une adhésion profonde à quelque chose de clairement défini et non pas une adhésion imprécise et contestée à quelque chose d'ambigu.

Si vous avez recours à un moyen de procédure pour faire passer ce texte, vous savez que nous ne déposerons pas de motion de censure pour ne pas être en cause l'effort de redressement économique et financier que vous avez engagé... (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. Gilbert Millet.** C. Q. F. D. !

**M. Jacques Chirac.** ... et pour ne pas ouvrir une crise politique intérieure à quelques mois d'une échéance législative décisive pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mais je vous adjure, monsieur le Premier ministre, de ne pas prendre cette responsabilité parce que ce serait contraire à l'intérêt de la France.

**M. Marcel Rigout.** Vous avez surtout peur de perdre des voix !

**M. Jacques Chirac.** Je voudrais, en terminant, m'adresser personnellement à vous, monsieur Barre,...

**M. Pierre Juquin.** C'est du cinéma !

**M. Jacques Chirac.** ... mon successeur, à vous, qui avez été mon ministre et mon ami. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Vous savez très bien que ce texte n'a jamais eu mon accord. Vous savez très bien qu'en matière européenne toutes les négociations ont été conduites hors de la présence du Premier ministre.

**M. Gustave Ansart.** Je vous prouverai le contraire !

**M. Jacques Chirac.** Vous savez, monsieur Barre, que j'ai, à maintes reprises, exprimé les plus expresses réserves auprès du chef de l'Etat.

**M. Pierre Juquin.** Vous écrivez l'histoire à votre façon !

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole !

**M. Jacques Chirac.** Vous savez que la seule occasion que j'ai eue de parler, à qualité, avec un responsable de l'Europe des Neuf de ce problème, lors du dernier sommet franco-allemand auquel j'ai eu l'honneur d'assister, en France, a été pour faire part au chancelier fédéral allemand de mon hostilité sans réserve à ce projet.

**M. André Chandernagor.** Et les droits du Parlement ?

**M. Jacques Chirac.** On a évoqué le conseil des ministres du 15 juillet 1976. Mais, monsieur Barre, vous savez qu'à cette date j'étais déjà démissionnaire...

**M. Gilbert Millet.** Vous étiez Premier ministre en 1974 !

**M. Jacques Chirac.** ... et que le Président de la République le savait parfaitement. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Vous savez que je n'avais pas été informé, ce jour-là, contrairement aux usages, de ce tour de table, dont j'ai d'ailleurs souligné le caractère insolite, mais que je n'ai pas jugé, dans ces conditions, convenable, en raison de ma décision de quitter le Gouvernement de faire état devant témoins — en l'occurrence tous des ministres — des divergences d'appréciation qui me séparaient sur ce sujet fondamental du chef de l'Etat, divergences qu'il connaissait parfaitement par ailleurs. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Monsieur Barre, quand un Premier ministre prend, comme je l'ai fait, l'initiative de mettre fin lui-même à ses fonctions, c'est qu'il a des raisons très sérieuses. L'affaire qui nous occupe aujourd'hui était de celles-là. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je tenais à vous le dire pour que vous puissiez prendre votre décision en toute connaissance de cause et sans aucune référence à l'action ou à la pensée de votre prédécesseur. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Henri Deschamps.** Comme lavage de linge sale, ce n'est pas mal !

**M. le président.** De tels propos sont déplacés, surtout lorsqu'un orateur s'est exprimé comme vient de le faire M. Chirac !

**M. Guy Ducloné.** C'est l'intervention de M. Chirac qui a été déplacée !

**M. le président.** Cela ne fait que retarder celle de vos orateurs. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

**M. Jean-Pierre Cot.** Mesdames, messieurs, nous venons d'entendre M. le président du rassemblement pour la République dresser un vibrant éloge de la construction européenne et affirmer la nécessité de résister à l'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique.

Sur ces deux points, qui d'entre nous ne serait d'accord ?

**M. Lucien Neuwirth.** Les communistes !

**M. Gabriel de Poulpique.** Il fallait l'applaudir !

**M. Jean-Pierre Cot.** Pourtant, j'ai éprouvé, à l'entendre, un certain malaise.

Car enfin, il y a moins d'un an, monsieur Chirac, vous étiez Premier ministre !

**M. Robert-André Vivien.** Vous n'avez pas écouté sa conclusion !

**M. Jacques Baumel.** Il vient de s'expliquer, mais vous n'avez rien entendu !

**M. Jean-Pierre Cot.** Faut-il vous rappeler, mesdames, messieurs, quel chef de gouvernement, quelques semaines après avoir pris ses fonctions, reculait à Ottawa devant les prétentions américaines ?

Faut-il vous rappeler qui dirigeait le Gouvernement lorsque quelques mois plus tard, était signé l'accord de la Jamaïque prévoyant la fin du système de Bretton-Woods et instaurant l'hégémonie du dollar et le désordre monétaire international ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Faut-il vous rappeler qui était le Premier ministre lorsque le Gouvernement a décidé de céder notre informatique à Honeywell ? Faut-il vous rappeler qui était le Premier ministre lorsque le Gouvernement a continué sur la voie de l'abandon national ?

**M. Jacques Delong.** Ces questions sentent les élections !

**M. Robert-André Vivien et M. Maurice Papon.** Et votre voyage à Washington, monsieur Jean-Pierre Cot ?

**M. Jean-Pierre Cot.** Que M. Chirac vienne, après cela, nous donner des leçons de résistance aux Etats-Unis me paraît pour le moins singulier. (*Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Mais je ne fais pas de procès d'intention et je veux bien croire à la conversion miraculeuse de M. Chirac.

**M. Roger Corréze.** Vous croyez bien à celle de M. Marchais !

**M. Alexandre Bolo.** Ce n'est pas plus difficile !

**M. Jean-Pierre Cot.** Cela étant, vous vous trouvez, monsieur Chirac, et votre groupe avec vous, dans une situation où vous en dites ou trop ou trop peu.

**M. Jacques Baumel.** Qui est allé à Washington ?

**M. Robert-André Vivien.** Et vous, monsieur Jean-Pierre Cot, vous n'en dites pas assez. M. Chirac n'est pas allé faire acte d'allégeance à Washington, comme vous l'avez fait au nom du parti socialiste !

**M. le président.** Monsieur Robert-André Vivien, vous n'avez pas la parole.

**M. Jean-Pierre Cot.** J'en viens maintenant au texte qui est en discussion et à l'attitude du rassemblement pour la République sur ce texte.

**M. Francis Hardy.** Si vous nous parliez de la vôtre ?

**M. Jean-Pierre Cot.** Je dis, là encore : monsieur Chirac, il faut tout de même rappeler que... (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Je comprends, messieurs, que vous soyez gênés par de tels rappels. (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*) Je comprends que vous soyez embarrassés lorsque l'on vous rappelle à ces réalités, mais vous ne m'empêchez pas de dire que votre position dans cette affaire est ambiguë et contradictoire...

**Plusieurs voix sur les bancs du rassemblement pour la République.** Et la vôtre ?

**M. Jean-Pierre Cot.** ... et qu'après avoir contribué à une politique de démission nationale, vous cherchez à vous racheter par des proclamations d'indépendance nationale. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Cot.** Sur le texte en discussion la position du R. P. R....

**M. Lucien Neuwirth.** Quelle est la vôtre ?

**M. Jean-Pierre Cot.** Je viendrai à la mienne et à celle de mon groupe : elle, au moins, est claire.

La position du R. P. R., disais-je, est d'une confusion coupable. Elle est pour le moins ambiguë. Ou bien, vous en faites trop, ou bien vous n'en faites pas assez.

**M. André-Georges Voisin.** C'est la liberté.

**M. Jean-Pierre Cot.** Ou bien vous en faites trop...

**M. Robert-André Vivien.** Ne vous inquiétez pas pour nous !

**M. Jean-Pierre Cot.** ... c'est-à-dire que, adoptant la position que M. Chirac a exposée, vous déposez la motion d'ajournement, et vous affaiblissez alors la position de la France vis-à-vis de l'Europe.

Que dira-t-on, en effet, dans les capitales européennes à l'issue de ce débat ? Quelle autorité auront nos représentants auprès de l'assemblée de Strasbourg, demain...

**M. Lucien Neuwirth.** Dites-nous quelle est votre position ?

**M. Jean-Pierre Cot.** ... dès lors que leur représentativité est déniée comme par avance ?

Nous sortirons donc affaiblis de cette affaire, à moins que le texte ne menace effectivement la souveraineté nationale.

Mais alors, mesdames, messieurs du R. P. R., il faut aller jusqu'au bout de votre dessein et déposer une motion de censure et la voter ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Pierre Mauger.** Et notre liberté ?

**M. Xavier Deniau.** Déposez-en une vous-même !

**M. Jean-Pierre Cot.** La procédure d'ajournement, vous le savez fort bien, relève d'un ensemble de manœuvres dans une guerre de position, et de rien d'autre.

**M. Pierre Mauger.** C'est notre droit !

**M. André-Georges Voisin.** Cela vous gêne !

**M. Jean-Pierre Cot.** Dans cette situation, vous croyez sans doute agir avec une extrême habileté. Vous feriez mieux de penser un petit peu à la France. (*Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Robert Wagner.** C'est de la provocation !

**M. Jacques Baumel.** N'oubliez pas la S. F. I. O. !

**M. le président.** Monsieur Baumel, vous n'avez pas la parole.

**M. Jean-Pierre Cot.** Sur le fond, la position du parti socialiste est claire.

**M. Maurice Papon.** Parlez-nous de votre voyage à Washington !

**M. Lucien Neuwirth.** Venez dans la majorité !

**M. Jean-Pierre Cot.** Selon nous, le projet de loi qui nous est soumis ne porte pas atteinte à la souveraineté nationale.

**M. Maurice Papon.** Si vous le dites, méfions-nous !

**M. Charles Bignon.** Expliquez-nous pourquoi, monsieur Jean-Pierre Cot.

**M. Jean-Pierre Cot.** Cette affaire sérieuse mérite examen.

**M. André-Georges Voisin.** Nous ne vous critiquons pas !

**M. Jean-Pierre Cot.** Je vais donc vous expliquer pourquoi la souveraineté nationale n'est pas atteinte.

**M. André-Georges Voisin.** Vous avez votre conscience, nous avons la nôtre.

**M. Jean-Pierre Cot.** Juridiquement, le problème est réglé par l'avis du Conseil constitutionnel qui a fort bien constaté que le Parlement européen était tenu par les textes qui l'avaient créé et rappelé qu'il n'avait pas la possibilité de déborder les entraves placées dès le départ par les textes constitutifs, à moins que n'intervienne une révision des textes, soit par le biais d'un accord unanime du conseil des ministres de la Communauté, soit par une révision en bonne et due forme du traité.

Politiquement, l'affaire est plus délicate. M. Michel Debré a eu raison hier d'évoquer les problèmes que pouvait poser l'influence sur la France de nos partenaires à l'intérieur de l'Assemblée parlementaire européenne.

**M. Lucien Neuwirth.** Vous êtes en pleine contradiction !

**M. Jean-Pierre Cot.** Cette influence existe à Strasbourg mais aussi dans l'Organisation des Nations Unies et à l'O. C. D. E. Elle existe, dirai-je, dans toutes les relations internationales.

Le problème est de savoir si cette influence risque de se transformer en pression sur la souveraineté nationale française. Pour notre part, nous estimons que le danger de pression n'existe pas.

**M. Lucien Neuwirth.** Les déclarations de M. Brandt n'existent pas non plus alors ?

**M. Jean-Pierre Cot.** Le danger n'existe pas car nous estimons que l'Assemblée parlementaire européenne, en dépit des déclarations qui ont pu être prononcées ici ou là, aura fort à faire : elle ne souhaitera pas se compliquer la tâche en nouant un contentieux avec tel ou tel Etat membre de la Communauté.

**M. Maurice Papon.** Vous êtes bien naïf, monsieur Jean-Pierre Cot.

**M. Lucien Neuwirth.** C'est l'internationale socialiste !

**M. Jean-Pierre Cot.** Pour le moment, l'Europe est en crise, on l'a déjà rappelé. Le désordre monétaire menace la politique agricole commune.

**M. Lucien Neuwirth.** La faute à qui ?

**M. Jean-Pierre Cot.** Pour le moment, les difficultés considérables qui se profilent à l'occasion de l'élargissement de la Communauté économique européenne, et qui sont des difficultés politiques, économiques et institutionnelles, suffisent largement à occuper l'Assemblée parlementaire européenne. C'est faire fi des réalités de croire que cette assemblée va se charger en plus d'un contentieux avec les Etats membres et compliquer une crise déjà suffisamment sérieuse en prenant des dispositions menaçantes pour notre souveraineté nationale.

**M. Lucien Neuwirth.** Ce n'est pas ce qu'a dit M. Brandt !

**M. Maurice Papon.** Mettez-vous d'accord avec lui !

**M. le président.** N'interrompez plus, monsieur Papon, je vous prie.

**M. Jean-Pierre Cot.** En tout état de cause, le danger de pression — s'il existe — ne se manifesterait pas à l'Assemblée parlementaire, c'est-à-dire en pleine lumière.

M. Michel Debré évoquait hier un risque de pression sur notre politique militaire. Mais ce n'est pas dans une telle enceinte qu'un risque de cette nature pourrait se dessiner.

**M. Lucien Neuwirth.** Mais si !

**M. Jean-Pierre Cot.** De même en matière économique, ce n'est pas à Strasbourg que les pressions se développeront, mais bien davantage à Washington ou à Bâle, voire à Bruxelles.

Prenons l'exemple du prêt de 180 millions d'unités de compte qui devait être consenti au Portugal durant l'été de 1975. Certains gouvernements — et le vôtre en particulier, monsieur le Premier ministre d'alors — voulaient subordonner ce prêt à des conditions de politique intérieure portugaise.

**M. Paul Balmigère.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Cot.** Tout cela s'est passé dans la pénombre des couloirs de Bruxelles et n'a jamais affleuré à l'Assemblée parlementaire européenne.

Ce type de pression n'apparaît pas au grand jour, dans une assemblée parlementaire. Si l'affaire avait été discutée, le débat l'aurait mise en lumière et la manœuvre aurait été, de ce fait, rendue impossible.

Politiquement, nous pensons que cette façon de poser le problème n'est pas réaliste. Mais, en tout état de cause, les garanties offertes par ce texte nous paraissent réelles. Je ne dis pas qu'elles soient absolues mais elles sont tout de même plus importantes qu'on ne l'a entendu.

Dans l'ordre juridique interne, s'il est vrai que la Cour de cassation commet parfois le péché d'appliquer les textes internationaux qui lient la France, notamment l'article 177 du traité de Rome, la décision du Conseil constitutionnel s'impose à tous les pouvoirs publics français. En tout état de cause, le texte du projet dont nous sommes saisis et qui tend à autoriser l'approbation de l'acte s'imposera au Gouvernement, de même qu'il s'imposera aux tribunaux et en particulier au Conseil d'Etat qui, lui, suit la tradition jacobine des légistes.

Dans l'ordre juridique international, il est vrai que l'article 2 du projet de loi n'a d'autre valeur que d'affirmer la claire volonté politique du Gouvernement, qui a été sans ambiguïté sur ce point, la claire volonté politique de l'ensemble des groupes composant l'Assemblée nationale — car je n'ai pas entendu ici un seul propos qui aille à l'encontre de cette affirmation — enfin, je pense, la claire volonté politique du Sénat, c'est-à-dire l'affirmation unanime par la France qu'elle entend qu'il en soit ainsi. Mais, à cette affirmation, s'ajouteront — nous le savons bien — la position tout aussi nette de la Grande-Bretagne, car les Britanniques ne sont pas prêts à se laisser marcher sur les pieds à cette occasion. Dès lors, croire que d'aucuns puissent chercher à remettre en cause l'engagement au risque de se heurter à deux des principaux partenaires de la Communauté économique européenne est illusoire.

J'ajouterai qu'au-delà de ces remarques touchant le danger que peut présenter le texte, nous avons, pour notre part, des raisons positives d'y adhérer. M. Chirac a parlé tout à l'heure d'illusion. Pour nous, ce texte n'en est pas une.

**M. Lucien Neuwirth.** C'est une collusion !

**M. Jean-Pierre Cot.** Ce n'est pas davantage une collusion, mon cher collègue, et, à votre place, je ne parlerais pas trop de collusion dans cette affaire compte tenu de l'ambiguïté de vos positions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. Jacques Baumel.** Et les vôtres ?

**M. Jean-Pierre Cot.** Le texte qui nous est soumis institue l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et confère par là même une autorité accrue à ce parlement, en instituant une tribune politique européenne. Eh bien, cette tribune politique européenne, nous la saisissons et nous comptons bien l'utiliser. Car, pour la défense des intérêts de la France, deux conceptions sont possibles.

L'une, qui a été exprimée à plusieurs reprises et que je qualifierai de défensive, est une conception de repli, cherchant à préserver mais sans voir plus loin. Une telle conception n'a pas lieu d'être aujourd'hui. C'est une erreur économique monumentale au moment où le développement des forces productives fait que les économies de toute l'Europe sont étroitement imbriquées, que notre industrie et notre agriculture dépendent des échanges qui se développent dans le cadre européen. Cette conception étroite et jalouse de la souveraineté est aussi une erreur face à l'hégémonie américaine elle-même qui se développe avec une puissance accrue sur tous les terrains et, dépassant la *Realpolitik* de M. Kissinger, attaque sur les terrains culturels et idéologiques, de telle façon que, si nous voulons résister, nous ne pourrions nous cantonner dans une position défensive.

L'autre conception, qui n'est pas une conception chagrine de la souveraineté nationale, est celle du programme commun de la gauche, celle d'une politique — et elle se développe — qui soit une politique de présence, dans les négociations internationales sur le désarmement, par exemple, une politique de développement et une politique offensive...

**M. Roger Corrès.** En Afrique, par exemple !

**M. Jean-Pierre Cot.** ... une politique qui soit pleinement assumée et seule capable, d'après nous, de défendre les intérêts de la France.

Or, nous voyons dans le Parlement européen élu au suffrage universel direct un lieu propice au développement de cette politique, une tribune — car c'en sera une — où pourra se renforcer la solidarité nécessaire des travailleurs européens. Ceux d'entre vous, mesdames, messieurs, qui siègent au Parlement européen ont été saisis il y a quelque temps d'un texte sur le contrôle des sociétés multinationales, texte d'origine socialiste qui, ma foi, n'est pas si mauvais que cela. Comment concevoir la lutte contre les multinationales dans l'hexagone ? Au Parlement européen pourra se développer une solidarité sur un certain nombre d'autres points touchant les intérêts des travailleurs.

C'est par une politique européenne hardie, par une harmonisation des conditions de travail — qu'il s'agisse de la durée hebdomadaire du temps de travail ou des conditions d'hygiène et de sécurité, par exemple — que pourront être défendus, renforcés les droits des travailleurs. De même que c'est par une harmonisation des législations fiscales que pourra être mis en place l'un des éléments nécessaires pour lutter contre les inégalités qui valent à notre pays le triste privilège d'être parmi les plus remarqués dans ce domaine.

Une telle politique, qui peut être menée par l'utilisation de cette tribune et le renforcement de cette solidarité, doit aussi être développée pour expliquer aux travailleurs d'Europe ce qu'est l'union de la gauche et quelle conception nous nous faisons du socialisme : populariser les idées de planification démocratique et d'autogestion, développer la nationalisation du secteur public. Il y a, je le répète, une tribune qu'il nous paraît important de saisir.

**M. André-Georges Voisin.** C'est à vos collègues de l'opposition qu'il faut le dire !

**M. Jean-Pierre Cot.** Dans cette affaire de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, je regrette que ce débat, quoi qu'on en ait dit, n'ait pas été un grand débat. Je regrette qu'il ait été malheureusement empoisonné par un certain nombre de manœuvres, d'astuces...

**M. Alexandre Buisson.** Vous y participez largement !

**M. Jean-Pierre Cot.** ... qui ont fait que l'on ne savait jamais exactement de quoi l'on parlait et que l'on assistait trop souvent à l'hommage que le vice rend à la vertu.

L'idée de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct est tout de même une grande idée puisqu'elle met en jeu la solidarité, la fraternité et la réconciliation des peuples d'Europe. Oh ! nous ne nous faisons pas d'illusions sur la vertu de cette réforme qui ne suffira pas à résoudre les problèmes de l'Europe. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur la difficulté du combat à mener pour construire une Europe démocratique, une Europe des travailleurs. Mais une telle idée, qui a tout de même sa grandeur, méritait mieux que ce débat empoisonné par ces jeux stériles qui sentent la fin de règne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.) C'est dommage pour la France ! C'est dommage pour l'Europe ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur les plusieurs bancs des communistes.)

Le président. La parole est à M. Chinaud.

**M. Roger Chinaud.** Monsieur le président, mes chers collègues, pourquoi faut-il que, sur un sujet essentiel, le Parlement se retrouve finalement conduit à un débat qui cède trop à la forme et à la procédure, et qui risque de n'intéresser plus tard que les jeunes étudiants découvrant le droit constitutionnel, alors qu'il devrait susciter dans toute la jeunesse une nouvelle espérance en l'Europe ? Pourquoi faut-il une fois encore que le Parlement soit amené à traiter plus de l'irréel que de l'essentiel ? N'y aurait-il pas, chez certains, soit incapacité à vouloir aborder les problèmes au fond, soit recherche tactique permanente pour avoir l'air de soutenir une action, sans avoir au demeurant la claire détermination de donner priorité à l'essentiel sur l'accessoire ?

Combien il est perpétuellement tentant pour certains de chercher à passer pour les apôtres de l'action, alors qu'ils se contentent d'agitation, précisément pour ne pas agir, c'est-à-dire créer ! Finalement, l'agitation n'est-elle pas le meilleur camouflage à l'inaction ?

Parfois, dans le débat politique que nous souhaitons, l'opinion est déconcertée car on lui présente souvent des masques. Mais ces masques que recouvrent-ils aujourd'hui ?

Pourquoi donc notre débat d'aujourd'hui se trouve-t-il dévié, sinon parce que, çà ou là, certains sont tentés, surtout en politique étrangère, de défendre les intérêts d'une autre puissance que la nôtre, tandis que d'autres se laissent aller, derrière la générosité du verbe, au jacobinisme et à un protectionnisme excessif ou à ce qui s'apparente au procès d'intention, fût-il camouflé derrière une tactique trop chère à l'esprit de parti ?

Cela n'est déjà pas heureux pour la France ; c'est de surcroît détestable pour les Français qui souhaiteraient voir leur représentation nationale mobiliser le plus grand nombre d'entre eux pour la préparation de l'avenir — ce qui, sur le sujet qui nous réunit, est possible.

Cela n'est pas heureux pour la France, cela n'est pas heureux pour les Français qui souhaiteraient ne plus voir leurs représentants se complaire dans les excès d'un affrontement systématique de deux blocs ou, ce qui est pire sans doute, dans les contretemps de ceux qui, responsables de la majorité, prennent le risque de donner à celle-ci le visage de la division, qu'on osait malheureusement hier nous annoncer comme devant durer jusqu'en 1981.

Chers collègues, chers amis de la majorité, ressaisissons-nous et, plutôt que nous faire directement ou indirectement les Casandre du défaitisme, ce qui fait plaisir à ceux qui siègent sur ces bancs (*l'orateur désigne les bancs de l'opposition*) mais non pas à la France, donnons la priorité — il en est temps encore — à l'unité de notre action. C'est bien là la meilleure garantie pour les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain.*)

Nos compatriotes ont soif d'unité. C'est pour eux — et combien ils ont raison ! — la meilleure garantie pour leur sécurité, leur bien-être, mais aussi leurs espérances. Nous qui, ensemble depuis vingt ans, avons choisi — et ce ne fut pas toujours simple — précisément parce que nous sommes épris de liberté, l'unité dans la diversité, c'est-à-dire le respect des autres, puissons nous démontrer notre unité de fond en acceptant la nécessaire rencontre, surtout dès lors qu'il s'agit d'un projet d'avenir.

Nos compatriotes espèrent bien sûr toujours en nous...

**M. Jacques-Antoine Gau.** De moins en moins !

**M. Roger Chinaud.** ... parce qu'ils savent que c'est bien parmi nous que se réalise la meilleure synthèse de la liberté et de la vérité. Ce n'est pas en se réfugiant dans une tour, qu'elle soit d'ivoire ou de béton, que l'on prouvera à nos compatriotes que priorité est bien donnée à cette nécessaire unité. Je me permettrai une comparaison : du haut de sa tour, sœur Anne ne voyait rien venir ; je ne voudrais pas que, dans ce même endroit et après y avoir peut-être enfermé quelques-uns des siens — dont, en vérité, rien ne nous sépare au sein de la majorité — dans l'isolement et non dans l'unité, frère Jacques y voie venir la défaite de la France !

On a parfois cherché à présenter ce projet comme une mauvaise affaire. Mais l'Europe, dont chacun sait que, depuis la fin de la guerre, elle a trouvé, du parti socialiste à la majorité, des promoteurs actifs et résolus, n'est pas une mauvaise affaire pour la France. Je suis d'ailleurs certain que les Français, sincèrement attachés à la construction européenne, jugeraient sévèrement ceux qui auraient été à l'origine d'une remise en cause ou d'un arrêt de celle-ci.

Au moment où, dans divers pays européens, des voies s'élèvent pour demander que soient révisés certains principes fondamentaux régissant la Communauté européenne, notamment en matière agricole, il serait grave que, par ses hésitations, la France semble justifier ces demandes.

Les Français ne savent pas toujours ce qu'ils ont, mais — que nul ne l'oublie ici, quelle que soit son appartenance politique — ils se souviennent fort bien de ce qu'ils avaient quand ils ne l'ont plus. Ne leur faisons pas perdre le bénéfice de cette nouvelle étape dans la construction de la confédération européenne ! La France n'a jamais intérêt à être absente des rendez-vous de l'histoire.

Il était, certes, normal que beaucoup d'entre nous se posent des questions sur la garantie de notre indépendance nationale. Le Conseil constitutionnel a tranché. L'article 2 du projet de loi répond à un souci que nombre d'entre nous ont été heureux de voir traduit dans la loi. Mais, de toute façon, l'indépendance nationale dépendra toujours et avant tout du chef de l'Etat, du Gouvernement et de la majorité qui le soutiendra. C'est bien elle qu'il ne faut pas mettre en péril. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain.*)

Je ne sache pas d'ailleurs que soit fait un procès d'intention dans les huit autres Etats membres de la Communauté, ni que soit semé de manière lacinante ou pernicieuse un doute sur la volonté des chefs d'Etat ou de gouvernement de renoncer à défendre l'intérêt de leur nation. N'est-ce pas vraiment prendre le risque de diminuer la position de la France que de se faire — et nous l'avons peut-être entendu — complice de cet état d'esprit ?

En quoi la volonté du Gouvernement français pourrait-elle être transgressée par nos partenaires ? En quoi le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel interdirait-il à la France de rester elle-même ?

M. Michel Debré parlait hier d'interprétation des textes. Mais notre interprétation, c'est-à-dire celle de la majorité du Parlement et de la majorité de la nation, l'emportera toujours ici — et n'est-ce pas là l'essentiel ? J'ose dire qu'elle dominera là, dans notre Parlement national, toute autre interprétation, comme ce fut le cas il y a une quinzaine d'années, après que le gouvernement de la France eut résolu le seul problème de souveraineté nationale que les hommes de ma génération, comme Jacques Chirac et beaucoup d'autres députés, puissent retrouver dans leur mémoire.

En écho à un propos entendu ici hier, je dirai que la France, même après le vote autorisant la ratification de ce traité, pourra toujours acheter des journaux à l'étranger. N'y créet-elle pas, d'ailleurs, des entreprises depuis longtemps ?

**M. Alexandra Bolo.** Elle vend même des journaux français à des étrangers !

**M. Roger Chinaud.** Alors, pourquoi ce pessimisme à l'égard de la France ? Pourquoi ce pessimisme à l'égard de notre assemblée, qui est tout à fait apte à discuter et à voter un tel projet ? Aurait-on oublié que l'institution parlementaire, comme d'ailleurs la République, n'a pas à connaître de date ?

Oui, le Parlement est capable de prendre une décision qui engagera la France aussi longtemps que la France ne la remettra pas en cause.

C'est pourquoi j'estime qu'il n'est pas convenable de s'interroger sur l'aptitude de ce Parlement pour mieux esquiver, peut-être, quels qu'en soient les motifs, une certaine absence de volonté.

Nous aurions souhaité, monsieur le ministre, qu'il y eût un vote pour que, sur un texte essentiel, la liberté individuelle de chaque parlementaire — comme c'est d'ailleurs la règle dans notre groupe — soit effectivement respectée par tous.

N'y a-t-il pas quelque détournement de procédure quand on ne respecte pas scrupuleusement, ici ou là, l'expression de la liberté de vote de tous les élus de la nation ?

A cet égard, il est une mauvaise critique dont je suis bien forcé de parler maintenant, monsieur le ministre : elle porte sur l'application que le Gouvernement fera peut-être, dans la soirée, de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution qui organise la procédure d'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le vote d'un texte.

Ayant encore quelques souvenirs de droit constitutionnel, je suis assez choqué par les propos tenus hier à ce sujet. Certes, un père peut toujours imaginer, l'espace d'un instant, que ses enfants pourraient être différents de ce qu'ils sont. Cela ne me paraît ni réaliste ni inutile. Est-ce davantage réaliste ou utile de la part d'un père d'une Constitution ?

Depuis 1958, tous les étudiants en droit constitutionnel ont appris que l'article 49 de notre Constitution est l'une des dispositions les plus essentielles de nos institutions, car il définit en fait les règles de l'équilibre entre l'exécutif et le législatif. En répartissant, si j'ose dire, les risques d'affrontement — je pense à l'article 50 de la Constitution — entre les deux pouvoirs, le législatif et l'exécutif, cet article permet précisément, dans le cadre d'un régime parlementaire, de protéger le pouvoir exécutif, tel qu'il est défini dans cette même Constitution, contre les excès ou l'irresponsabilité du Parlement, tels qu'ils s'étaient manifestés sous la IV<sup>e</sup> République.

L'article 49 de la Constitution, contrairement à ce que l'on a affirmé, n'a pas uniquement été élaboré pour éviter une crise gouvernementale. Je crois même que l'auteur de ce propos a écrit ce qu'il en pensait au moment des débats sur la création de la force nucléaire. Cet article a surtout été rédigé pour une raison très simple : dès lors qu'il s'agit du vote d'un texte essentiel pour la politique du Gouvernement, il appartient à la minorité du moment de tenter de démontrer, en résistant ce texte, qu'elle peut devenir la majorité de l'Assemblée, ce qui entraîne bien entendu la démission du Gouvernement.

Aujourd'hui, il s'agit bien d'un élément essentiel de la politique étrangère de la France, choisi, dans ce cas précis, par le précédent président de la République et dont la négociation a été terminée par l'actuel Président de la République, secondé, comme il convenait, par le précédent Premier ministre. C'est pourquoi nous serons tout à l'heure, si le Gouvernement décide d'utiliser cette procédure, dans la logique même des institutions. Telle est du moins, monsieur le ministre, notre opinion.

Mes chers collègues, ce projet, qui s'inscrit dans la continuité de la politique extérieure de la France et de la V<sup>e</sup> République, est important aussi pour deux autres raisons, tout aussi essentielles.

Première raison : les efforts des Européens — très majoritaires sur les bancs de notre assemblée — ont surtout porté, depuis vingt ans, sur l'économie. Chacun sait à quel point leur action fut délicate ; chacun sait aussi, au fond de lui-même, que ces efforts ont été bénéfiques pour tous les pays membres de la Communauté, comme ils l'ont été pour la France elle-même.

Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de nouvelles difficultés à surmonter, et qu'il n'y ait pas de faiblesse dans le fonctionnement des communautés, bien au contraire. Mais n'est-ce pas une raison supplémentaire pour les transformer et les faire évoluer, ces communautés ?

C'est ce qu'on nous propose aujourd'hui, au moins en ce qui concerne l'Assemblée européenne. Alors pourquoi s'y refuser ?

Un arrêt — car c'est bien cela que nous proposent certains de nos collègues — dans l'évolution de la construction de l'Europe vers la confédération risquerait de détruire en peu de temps vingt années d'efforts économiques. Ce serait une mauvaise décision politique.

Cela dit, monsieur le ministre, nous ne prétendons pas — et nous n'accepterons pas davantage, sur ce point, de procès d'intention — que l'évolution du parlement européen suffise. Le président Pompidou avait lancé l'idée du conseil des chefs d'Etat et de gouvernement. Le président Giscard d'Estaing, pour sa part, a largement contribué à installer ce conseil qui aura sans doute besoin, lui aussi, d'évoluer dans son existence. Voilà bien la seule pièce maîtresse, de nature confédérale d'ailleurs, qui puisse, à mes yeux, bien plus qu'une commission irresponsable, devenir un élément moteur de la future confédération.

La deuxième raison pour laquelle ce projet me paraît essentiel et d'une tout autre nature.

On a dit ici, il n'y a pas si longtemps, que le rêve et le souffle étaient nécessaires aux peuples. J'en conviens. Il y a un peu plus de vingt ans — j'avais alors cet âge — j'étais de ceux qui, passionnément attachés à leur patrie, ont cru, et croient toujours, au gigantesque pari historique de l'Europe. Oui, j'ai cru à ce rêve qui motivait d'autant plus la jeunesse d'alors que, malgré le triste climat d'irrésolution politique et malgré le jeu des partis — mais les vieux démons sont-ils morts ? — l'Europe évoluait et préparait le traité de Rome.

Depuis, certes, comment ne pas le constater et pourquoi ne pas le dire, cette Europe s'est enfoncée dans la lourde et triste grisaille des discussions, certes utiles encore qu'esotériques, d'intérêts de plus en plus catégoriels, ou portant sur des productions tellement diverses que l'opinion, bien sûr, ne s'y intéresse que lorsqu'elle se sent très personnellement concernée.

Oui, mes chers collègues, l'Europe a besoin de retrouver un grand souffle de nature politique, faute de quoi, la technocratie européenne aidant, elle deviendrait le champ clos de conflits d'égoïsme, d'aigreur ou d'individualismes excessifs qui ne pourraient sans aucun autre avantage, d'ailleurs, pour nos nations, que détourner les opinions nationales de la nécessité de construire véritablement l'Europe.

Aujourd'hui, il s'agit d'une étape politique. Elle est prête. Nous nous sommes mis d'accord avec nos partenaires européens. Peu importe, d'ailleurs, quel est le gouvernement qui a signé. Le Gouvernement, comme la République, comme l'institution parlementaire, n'a pas à connaître de frontière de dates. Nous sommes tous responsables de ce qu'est devenue la France — même si nous n'avons pas été directement responsables de ses gouvernements successifs et à plus forte raison lorsqu'on a été directement responsable. Si la France reculait, l'Europe aurait encore perdu du terrain.

Je suis certain que la France de demain aura tout autant le sens de l'indépendance nationale que la France d'hier. Je sais aussi qu'on ne motive la jeunesse que sur l'espérance et sur la confiance. La jeunesse, comme il y a vingt ans, attend toujours une nouvelle espérance. Puissions-nous, sur ce point, ne pas la décevoir. Cela dépend de nous.

Oui, la jeunesse de la France, qui que nous soyons, nous regarde. Offrons-lui ce rêve de l'Europe, et non une illusion, qui ne serait que le reflet de nos lâchetés partisanes ou de notre absence de volonté. Nous devons lui donner l'exemple de la volonté et du courage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct est, pour nous réformateurs, une étape nécessaire, indispensable et décisive dans la construction d'une Europe plus unie.

Le nouveau mode de scrutin modifiera évidemment — et sur ce point je suis d'accord avec M. Michel Debré — la représentativité de l'Assemblée européenne. Qu'apporte en effet l'élection au suffrage universel sinon cette légitimité à laquelle ne peuvent prétendre ceux qui sont élus au second degré ? Chacun le sait dans cette enceinte et le Président de la République lui-même rappelle parfois, quand certains semblent l'oublier, qu'il a été élu par la majorité du peuple français.

Approuver ce projet, c'est permettre à l'assemblée issue du suffrage de tous les Européens d'exprimer l'intérêt général de l'Europe. C'est, par le fait même, permettre à une dynamique européenne de se développer. C'est donc un pas capital que nous allons franchir.

Certains demandent l'ajournement de ce projet. Mais que nous proposent-ils à la place ? Que, se refermant sur elle-même, se repliant sur ses propres frontières, livrée à ses ressources en hommes et en moyens matériels, la France devienne, dans une génération, un pays relativement appauvri et sans éclat, dont l'indépendance, tant politique qu'économique, ne serait qu'illusoire : une France incapable de se mesurer aux superpuissances ? Quels risques une telle attitude ferait courir à notre pays !

Après avoir entendu M. Jacques Chirac, je ne puis croire que ce soit là l'attitude du groupe R. P. R.

Pour ma part, depuis près de trente années, je me suis attaché à la construction européenne, qui m'est apparue comme le grand défi que devait relever notre génération.

L'option fondamentale des pères de l'Europe, Jean Monnet, Robert Schuman, Adenauer et de Gasperi, inscrite dans les traités de Rome et de Paris, était une union toujours plus étroite entre nos peuples.

Les bienfaits de cette politique d'unification sont déjà évidents : modernisation de notre outil de production industrielle et agricole ; augmentation rapide du niveau de vie ; diminution sensible, encore qu'elle soit bien insuffisante, des inégalités ; réconciliation de pays naguère ennemis. Ces succès ont été tels que, de six, nous sommes passés à neuf, et que, sous peu, je l'espère, les nations nouvellement démocratiques de l'Europe du Sud viendront nous rejoindre, rééquilibrant ainsi l'ensemble européen.

La Communauté européenne a donc bien été l'une des chances de la France. D'ailleurs, lequel d'entre nous s'oppose-t-il au Marché commun ?

Autre argument important : l'élection au suffrage universel donnera à l'Europe une assise populaire et démocratique et lui permettra d'échapper à l'emprise technocratique ou affairiste actuelle pour que surgisse l'Europe des peuples.

La nécessité, les avantages, la réalisation progressive d'une telle Europe doivent être perçus et ressentis par tous, afin que l'effort et les sacrifices nécessaires soient librement consentis. L'Europe doit être proche des citoyens.

Il existe en effet un consensus entre les forces démocratiques européennes sur la nature des transformations requises : un nouveau type de croissance économique, plus respectueux de la qualité de la vie et de l'environnement physique et humain et qui concilie mieux les finalités économiques avec les finalités sociales.

Dans le domaine de la défense et des relations internationales, une Europe plus unie sera mieux à même de manifester sa présence dans le monde et d'asseoir son indépendance vis-à-vis de qui que ce soit et notamment, je le dis sans ambages, vis-à-vis de ceux qui sont à la fois nos alliés, nos partenaires et parfois nos concurrents : les Etats-Unis d'Amérique.

L'Assemblée européenne ne sera donc pas une menace pour l'indépendance nationale, mais un instrument de cette indépendance : l'indépendance nationale à travers l'indépendance européenne.

Aussi, aujourd'hui, notre responsabilité est-elle pleinement engagée, et je comprends la logique de ceux qui, ne voulant pas d'une Europe plus unie, s'opposent au texte qui nous est présenté. Mais si je la comprends, je la déplore. A cet égard, combien je regrette l'attitude d'un homme d'Etat aussi éminent que M. Michel Debré ! Il me fait penser à Winston Churchill tournant le dos à l'Europe pour magnifier le Commonwealth, à ceci près que nous n'avons plus d'empire — et que reste-t-il aujourd'hui du Commonwealth ?

Mais une Europe unie, ce n'est pas, à nos yeux, et contrairement à ce que certains pensent, une Europe monolithique, standardisée, dans laquelle la France perdrait son identité. Une Europe unie, c'est une Europe confédérale. Peut-être un jour sera-t-elle fédérale, mais il faudrait alors changer les traités.

C'est une Europe qui saura conforter les diversités nationales sans prétendre les faire disparaître. En effet, vingt siècles nous ont façonnés de manière différente, mais parallèle, dans un même contexte géographique. Mais avouez que ce contexte s'est aujourd'hui singulièrement rétréci !

Dans le monde actuel, nous sommes, Européens, tous porteurs d'une même civilisation, fruit d'une histoire commune, quoique parfois sanglante. Ce qui nous rapproche est bien plus important que ce qui nous sépare !

Il nous faut construire une Europe plus démocratique, plus solidaire et plus soucieuse de l'homme pour défendre ainsi l'héritage qui nous a été transmis.

Oui, c'est vrai, monsieur Chirac, nos institutions sont fragiles, menacées, ou contestées. Mais la prise de conscience de cette communauté d'intérêts devrait, en fin de compte, aplanir les difficultés que nous rencontrons dans l'édification de l'Europe.

Nos divisions actuelles ne profitent qu'à nos adversaires, à nos concurrents et même à nos partenaires. Mais il faut savoir qu'à l'inverse, quand l'Europe se met à parler d'une même voix, elle retrouve, auprès des autres peuples, le poids d'une puissance aux dimensions planétaires et le prestige que lui ont acquis des siècles d'histoire.

Pour que l'Europe parle d'une seule voix, il est nécessaire de renforcer les mécanismes institutionnels. La création, à l'initiative du Président de la République française, du conseil européen a déjà permis d'instituer un organe de décision à l'échelon suprême dont l'impulsion se fait sentir à tous les niveaux. L'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel viendra parfaire cet édifice.

Nous croyons en l'Europe, car nous croyons en la France.

Refuser à notre pays les chances que cette nouvelle étape de l'édification européenne lui offre, ne serait-ce pas, en définitive, douter de lui et ne point croire en ses possibilités et en son dynamisme ? *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du groupe républicain.)*

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure.

M. Maurice Faure. Mesdames, messieurs, l'actualité, aujourd'hui, c'est le problème de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne. Demain, ce sera le problème du deuxième élargissement de la Communauté.

Mais, si ces projets sont à la fois spectaculaires et porteurs d'espoir, s'ils suscitent la passion, sinon de l'opinion publique, tout au moins — à en juger par ces deux jours de débat — des milieux parlementaires, ils ne sauraient faire oublier la crise très profonde où se débat l'Europe aujourd'hui.

Je n'ai plus entendu, comme naguère, certaines voix remettre en cause le principe même du traité de Rome. Les critiques portent maintenant sur la façon dont ce traité a été appliqué. Et nous sommes bien là au cœur du débat.

En effet, il y a une crise sur tous les plans. Et d'abord sur le plan institutionnel. Il suffit de constater l'incapacité dramatique des Neuf à se déterminer pour craindre ce qui se passera lorsque nous serons dix, onze, douze, ou peut-être treize ! Les chancelleries responsables pourront-elles longtemps éluder ce problème ?

A cet égard, l'insuffisance du contrôle parlementaire est évidente : actuellement, quelle que soit leur bonne volonté et du seul fait qu'ils sont des élus du second degré, les membres de l'Assemblée européenne manquent de représentativité car la force politique que l'on ne puise que dans le suffrage universel leur fait défaut.

Mais il y a surtout une crise sur le plan économique : l'Europe n'en finit pas de s'achever.

C'est vrai, il existe une politique agricole, mais elle est minée par les montants compensatoires qu'entraînent la surévaluation manifeste de la livre verte britannique. C'est vrai, il existe une union douanière, mais elle est menacée elle-même par des importations abusives, par des détournements de trafic, par un trop grand conformisme de la politique européenne vis-à-vis des Etats-Unis, et elle ne procède pas de cette volonté farouche — tout en restant ouverte au reste du monde — de vouloir défendre ses intérêts sans faiblesse.

C'est vrai, il y a l'association avec les Etats A. C. P., qui, peut-être, est la plus belle réalisation de la Communauté puisque, depuis la guerre, elle est la marque du seul grand accord Nord-Sud qui ait été réalisé sur la base d'une coopération internationale en faveur des pays du tiers monde associés à cette Communauté.

Enfin, on a pu observer quelques très timides amorces de politique régionale ou sociale, mais, évidemment, elles sont extrêmement insuffisantes pour constituer un bilan vraiment positif.

A l'heure de la crise, on peut dire que, jamais, nos politiques économique, sociale et monétaire n'ont été aussi divergentes qu'aujourd'hui.

Tout à l'heure, M. Jacques Chirac faisait allusion à l'ambition du président Pompidou de réaliser une union économique et monétaire, et je suppose que c'est au plan Werner qu'il se référerait. Il semblait — l'enfer ce sont toujours les autres — accuser je ne sais qui d'avoir « torpillé » cette entreprise. Oublie-t-il qu'au moment où le président Pompidou proposait cette communauté économique et monétaire, la France venait de dévaluer sa monnaie et que la République fédérale d'Allemagne venait de réévaluer la sienne ? Oublie-t-il qu'une union monétaire ne se décrète pas par un acte de gouvernement, mais qu'elle se constate lorsqu'on a bénéficié pendant longtemps d'un système de parités de changes fixes, et qu'on peut alors essayer, tout en harmonisant toujours davantage les politiques fondamentales et les grands équilibres qui sont à leur base, de faire surgir une communauté économique et monétaire en conservant ces parités fixes ?

Autrement dit, à l'heure où nous sommes, il est dérisoire de penser que nous n'avons aucune approche commune des problèmes de la monnaie, de l'inflation, de l'emploi, du chômage et des domaines industriel et économique.

Et M. Chirac il y a un instant a osé prendre — ô dérision ! — la question de l'énergie comme exemple de ce qu'il aurait fallu faire sur le plan de la solidarité européenne, alors que l'on sait très bien que le problème s'est posé pour la première fois de façon actuelle et spectaculaire au sommet de Copenhague en octobre 1973. C'était — vous vous en souvenez — l'heure de l'embargo sur le pétrole frappant les Pays-Bas, pays qui, que je sache, fait partie de notre Communauté ; c'était le moment — Georges Pompidou représentait la France et je suis bien obligé d'évoquer sa mémoire en vous demandant de m'excuser de ce qui pourrait apparaître à certains comme un manque de courtoisie — où il a été décidé que nous ne serions pas solidaires des Pays-Bas *(applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche)* et que chacun essaierait de résoudre le problème à son avantage.

Le fait que l'un attende que le pétrole jaillisse sur son territoire, le fait que l'autre espère de ses relations privilégiées avec le monde arabe la possibilité de régler son propre problème d'approvisionnement, le fait que le troisième attende de la puissance de son industrie et du surséjour de sa balance de paiements la possibilité de « tenir le coup » et de financer ses importations de pétrole, c'est peut-être une politique, mais ce n'est certainement pas une politique énergétique commune.

Concluons sur ce point.

Ce qui nous menace, c'est la dilution progressive de la Communauté dans une zone de libre échange qui n'oserait pas dire son nom et qui serait mortelle pour notre pays, parce que politiquement stérile et n'apportant aucune garantie d'un minimum d'harmonisation des conditions de concurrence.

Evidemment, dans ce domaine, nous sommes très loin des ambitions des premiers jours, et il sera difficile de reprendre le problème à bras-le-corps.

Certes, l'Europe a gardé son actualité historique, et les raisons qui ont conduit, au départ, nombre d'entre nous à épouser cet idéal demeurent aussi valables qu'au premier jour. Certes, nous voyons la montée des Grands qui deviennent de plus en plus grands alors que nos pays sont de plus en plus absents de la scène internationale. Certes, nous éprouvons toujours davantage le besoin de défendre notre originalité, notre fierté, de lutter contre les sociétés multinationales, traduction moderne de ce néo-colonialisme dont, déjà, les traces sont manifestes en France. Mais nous risquons de devenir des victimes. Nous sentons tout cela, confusément, profondément. Nous savons qu'il existe entre nous des solidarités considérables, que nous avons encore un message à délivrer, un rôle à jouer pour équilibrer le monde et contribuer à la paix, une vocation, surtout sociale, à lutter contre les inégalités individuelles, régionales, internationales, mondiales. Nous sentons tout cela, mais l'opinion publique est devenue sceptique.

Depuis trente ans que les mêmes mots sont employés, avec des significations différentes, elle a subi trop d'échecs, trop de crises, connu trop de désillusions pour ne pas être gagnée aujourd'hui par la lassitude.

La deuxième difficulté, c'est que notre Communauté économique a vingt ans de vie derrière elle et qu'il n'est pas tou-

jours aisé d'en dresser un bilan objectif car on est souvent plus tenté de porter à son débit ce qui ne va pas que d'inscrire à son crédit ses conséquences favorables.

Enfin — et c'était inévitable — les conflits politico-sociaux internes, les diverses conceptions que nous pouvons, les uns et les autres, avoir dans ce domaine prennent de plus en plus le pas sur l'accord initial, sur le cadre institutionnel à l'intérieur duquel nous souhitions, non pas qu'ils se diluent, mais, au contraire, qu'ils s'épanouissent. Et il deviendra de plus en plus difficile de retrouver un large consensus : on en fait, me semble-t-il, l'expérience ces jours-ci au Parlement.

Et pourtant, depuis 1958, le volume de nos échanges a été multiplié par cinq. Et pourtant, si, à l'heure de la crise, nos pays n'ont pas cédé à la tentation première et si spontanée — si facile aussi — du retour au protectionnisme, c'est probablement grâce à l'existence de la Communauté. De nombreux candidats se pressent à nos portes, ce qui signifie que nous attirons toujours.

Enfin, n'oublions pas que, comme tant de sondages continuent à le confirmer, l'opinion reste disponible. Car c'est bien de l'opinion qu'il s'agit lorsqu'il est question, à travers cette élection de l'Assemblée des Communautés européennes, de faire appel au suffrage populaire.

En suivant nos débats, je me demandais, me rappelant un vers fameux, si le sujet méritait « soit cet excès d'honneur, soit cette indignité ». Je ne suis pas sûr que l'élection du Parlement européen au suffrage universel soit la solution miracle à toutes nos difficultés. Je crois, néanmoins, que c'est aujourd'hui le chemin, le passage obligatoire hors duquel, incontestablement, il n'existe aucune possibilité pour notre Communauté de survivre et de se débarrasser.

Je vois deux justifications à cette élection : la première, c'est ce qui s'est passé depuis vingt ans ; la deuxième, c'est ce qui reste à faire demain.

Depuis vingt ans, un certain nombre de compétences ont effectivement été transférées au niveau communautaire, essentiellement, chacun le sait, dans le domaine agricole et dans ceux du commerce extérieur et de la fixation de certaines normes techniques ou sanitaires, d'environnement ou contre la pollution. Certes, la liste n'en est pas très longue — en tout cas, elle s'allonge bien lentement — mais il est incontestable que c'est dans cette direction qu'il faut aller, qui est très clairement définie dans le traité.

Parallèlement à ces transferts de compétences, ont eu lieu des transferts de ressources : droits de douane prélevés sur le pourtour de notre Communauté, prélèvements, pourcentage forfaitaire et égal de la T. V. A. dans nos neuf pays, voilà des ressources qui vont directement au budget communautaire sans transiter par les budgets nationaux et par le contrôle de nos parlements.

Il est bien évident que nous retrouvons là tout le problème du contrôle budgétaire de ces ressources propres de la Communauté européenne.

C'est ainsi que — et je voudrais, sur ce point, dialoguer avec M. Michel Debré — déjà, en deux circonstances, par deux traités, l'un d'avril 1970 et l'autre de juillet 1975, tant dans le domaine des dépenses obligatoires que dans celui des dépenses non obligatoires, des pouvoirs de décision ont commencé à être accordés au Parlement européen. Notamment, un article du traité précise que le Parlement européen peut refuser le budget de la Communauté tel qu'il lui est proposé par le conseil des ministres, qui doit alors recommencer la totalité de la procédure.

D'ailleurs, par le biais d'une concertation entre le conseil des ministres et une délégation du Parlement européen, le pouvoir législatif a déjà fait quelques pas. Pour ma part, et je parle en mon nom personnel, je ne m'offusquerais absolument pas, si, dans le domaine des compétences dévolues par le traité à la Communauté, les pouvoirs budgétaires, de législation et de contrôle du Parlement européen devaient être encore accrus demain, par un troisième, par un quatrième ou par un onzième traité.

Mais cela ne pourrait se réaliser que selon la procédure légale, c'est-à-dire selon celle qui est prévue dans le traité lui-même pour sa propre révision.

Toute la thèse de M. Michel Debré s'appuie sur une pétition de principe qu'il a forgée lui-même et dont il tire évidemment des conclusions qui vont dans son sens.

Nous connaissons tous le grand talent de notre collègue, son art de passionner le débat, en ce double sens qu'il le rend intéressant tout en le chargeant d'intensité dramatique. Nous avons

une vieille habitude de ses mises en demeure et de ses adjurations pathétiques ; qu'il permette à l'un de ses plus anciens contradicteurs de lui confier que leur effet tend un peu à s'éteindre, non en vertu de la règle selon laquelle le temps érode toutes choses, mais parce que nous lui avons vu bien souvent prendre des positions auxquelles, malgré sa véhémence initiale, il n'est pas resté fidèle jusqu'au bout. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Quand le rédacteur du *Courrier de la colère* met sa signature au bas des accords d'Evian, lorsque le pourfendeur des traités de Rome, qui étaient à ses yeux « illégitimes », s'empresse, une fois devenu Premier ministre de les appliquer à la lettre — lettre qu'il n'a pas reniée hier que je sache — je me demande quelle est exactement la portée de ses propos. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Que M. Michel Debré me cite un seul cas où le Parlement européen a usurpé un pouvoir dans des conditions irrégulières ! Mais, me répondra-t-il, un parlement élu au suffrage universel aura plus de force et de représentativité, donc plus de tentations de le faire. Moi, je lui répète que cela ne changera pas l'état de droit : élu au suffrage universel indirect ou direct, le Parlement européen devra rester dans le cadre du traité de Rome. C'est formel. En dehors de quoi, il n'y aura qu'une violation pure et simple du texte qui nous sert de référence.

Il est vrai que notre collègue n'a peut-être pas à l'encontre des violations de la Constitution les mêmes craintes que nous pouvons éprouver nous-mêmes. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Car il y a un précédent qui doit le faire réfléchir : à partir du moment où, en France, le Président de la République a été élu au suffrage universel, sans aucune modification des pouvoirs que lui reconnaît la Constitution, il a accaparé tout le domaine que nous savons. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Max Lejeune, M. Loïc Bouvard et M. Robert Drapier.** Très bien !

**M. Maurice Faure.** Je ne sache pas que M. Debré s'en soit fait le censeur vigoureux.

Par ailleurs, je dois dire que nous avons appris tout à l'heure, de façon très impromptue, quelle était la conception du rôle du Premier ministre dans le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui : on peut rester Premier ministre pendant près de trois ans, assister à cinq conseils des ministres où ce problème est évoqué, être contre le sujet abordé, mais se taire et n'oser l'avouer que dans le silence du cabinet présidentiel. Mesdames, messieurs, au nom de quelle démocratie vient-on alors parler à cette tribune ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Max Lejeune.** Très bien !

**M. Maurice Faure.** Sommes-nous dans un régime de sérail ? Cet appel au suffrage universel auquel, pour le moment, il est, pour nous, question de nous référer, n'est-il pas précisément l'occasion d'ouvrir tout grand le livre de la Communauté ? Et, ainsi, j'aborde le deuxième et dernier point de mon exposé : il faut demander à l'opinion publique si elle veut l'Europe, quelle Europe elle veut, jusqu'où elle veut la faire et pourquoi.

Rien ne remplacera cette sorte de sacre. Surtout, que tout soit clair, que tout soit dit au grand jour et que nous ne connaissions pas le genre de régime dont la journée que nous venons de vivre n'a pas rehaussé le prestige aux yeux des démocrates que nous sommes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mesdames, messieurs, c'est l'affaire de la conscience de M. Chirac ; ce n'est pas la nôtre. J'en ai tiré — je devais le faire — l'enseignement qui s'imposait. Je me réjouis, quant à moi, qu'un grand débat populaire s'instaure ; mais, pour que la réponse soit claire et puisse être utilisée, pour qu'elle soit politiquement valable et ne soit pas contestée, il convient que les partis politiques tentent de s'organiser de plus en plus par grandes familles au niveau européen...

**M. Jean-Marie Caro.** Très bien !

**M. Maurice Faure.** ... et que le mode de scrutin retenu soit la proportionnelle.

Pourquoi cela ? En premier lieu voici une assemblée qui, pendant longtemps encore, sera un organe de contrôle et d'impulsion beaucoup plus que de décision. Il est donc nécessaire qu'elle soit une représentation très véridique, très honnête, sans tricherie, de l'opinion publique de nos divers pays afin que l'on sache, si une majorité s'y dégage, qu'elle correspond bien à une majorité dans l'opinion.

En second lieu, il faut incontestablement parer au péril que représenterait une déviation du scrutin vers des problèmes de pure politique intérieure.

Nous n'éviterons jamais qu'il en soit, dans une certaine mesure, ainsi ; et ce sera probablement très sain. Mais il faudrait tout de même qu'à l'occasion de cette élection il puisse être question du problème européen lui-même, en tant que tel.

Oh ! non plus seulement du problème institutionnel, mais de la politique que l'on veut suivre à l'intérieur de la Communauté. Et c'est ici que je rejoins, pour ma part — puisque j'appartiens à un groupe politique — les propos qui ont été tenus hier par M. André Chandernagor et à l'instant par M. Jean-Pierre Cot : évidemment, nous ferons tout pour rapprocher l'Europe des travailleurs, pour que, à travers le Parlement ou le Conseil économique et social, elle voie sa vocation sociale devenir de plus en plus évidente, de plus en plus claire et que, par là même, on arrive à la réconcilier avec les peuples qui en font partie, quoi qu'il arrive et quels que soient leurs sentiments, même s'ils pensent n'y être pas aussi charnellement attachés que tel ou tel d'entre nous.

L'Europe est un pays de vieille civilisation : elle est un pays de petits versants, de clochers qui s'émaillent de loin en loin dans nos vallons, dans nos collines, dans nos plaines, dans nos montagnes ; elle est un pays de mesure, un pays de raison ; elle est un pays d'humanisme. Il nous faut sauver tout cela.

Mais il nous faut aussi accomplir une grande œuvre de justice, sans laquelle il n'y aura demain ni stabilité ni progrès. Si l'on s'attelait davantage à cette œuvre de justice, si l'on pouvait descendre du niveau des hauts fonctionnaires, si compétents soient-ils, ou des débats parlementaires, qui ont leur valeur mais ne franchissent jamais la barrière de l'opinion publique, si l'on pouvait vraiment imprégner tout cela de ce qu'on appelle traditionnellement le souffle populaire, alors je crois que nous rendrions un grand service à l'Europe et que, par là-même, nous contribuerions à la consolidation de la démocratie et de la paix.

Peut-être me jugerez-vous quelque peu enthousiaste. J'ai porté un peu cet enfant sur les fonts baptismaux. Je le vois aujourd'hui faible et chagrin, miné par cette lente maladie dont

Anatole France disait qu'elle enlevait aux membres leur vie par une triste langueur. C'est un peu partout que la paralysie a gagné ce grand corps. Si au moins le mal était localisé, aisé à déceler, donc aisé à combattre, la guérison serait plus facile à envisager.

Voyez-vous d'autre moyen, même si celui-ci ne doit pas à coup sûr réussir, que cet appel à l'opinion publique ? En définitive c'est son verdict qui sera notre loi. C'est le peuple qui tranche, pour lui-même. C'est sa responsabilité ; c'est aussi sa vocation. *(Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 2920 autorisant l'approbation des dispositions annexées à la décision du conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976 et relatives à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct ; rapport n° 2973 de M. René Feit, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Discussion du projet de loi n° 2847 relatif à la mise en valeur des terres incultes ; rapport n° 2955 de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
JACQUES RAYMOND TEMIN.